Garçon ou fille... un destin pour la vie? *Belgique, 1830–2000*

DOSSIER PÉDAGOGIQUE À L'USAGE DES ENSEIGNANT-E-S

AVG-CARHIF 2009

INTRODUCTION

CE DOSSIER PÉDAGOGIQUE a été réalisé à l'occasion de l'exposition « Garçon ou fille… un destin pour la vie ? Belgique, 1830 – 2000 » (Musée BELvue, 3 février – 31 mai 2009). Il contient des documents présentés dans l'exposition et des fiches pédagogiques qui aident à en préparer la visite. Il offre aussi aux enseignant-e-s des suggestions pour intégrer la dimension de genre dans leurs cours.

L'HISTOIRE DES RELATIONS qui se sont construites au fil du temps entre les hommes et les femmes forme un savoir indispensable pour comprendre la place que chacun et chacune occupe dans la société actuelle. Les idées sur la féminité et la masculinité, qui semblent « naturelles » à beaucoup, ne sont en réalité ni uniques ni immuables. Dominantes à certains moments, contestées à d'autres, elles se transforment ou disparaissent au cours du temps. Connaître leur histoire est fondamental pour déconstruire certaines idées reçues sur les rôles sexués et pour lutter contre les discriminations dont certaines sont encore bien perceptibles aujourd'hui.

CE DOSSIER s'adresse aux élèves des Instituts d'enseignement supérieur pédagogique et à tous les enseignant-e-s en sciences humaines de l'enseignement secondaire (histoire, français, sociologie, économie, cours philosophiques, …), mais certains exercices conviennent aussi aux élèves de l'enseignement primaire. Les thèmes abordés – la vie familiale, l'école, le monde du travail – se réfèrent au vécu de chacun et chacune d'entre nous, ce qui facilite leur compréhension, leur mise en perspective et la réflexion des élèves.

LES DOCUMENTS, qui couvrent deux siècles d'histoire, sont d'une grande diversité et stimulent la critique historique. Ils s'insèrent parfaitement dans le programme d'histoire de 5e et 6e années de l'enseignement secondaire qui aborde les bases économiques, sociales et idéologiques du monde contemporain. Ils peuvent être utilisés pour en illustrer différents thèmes : la société à l'âge industriel, les stratifications de la société et les inégalités qu'elles induisent ; conservatisme et réformisme ; droits et devoirs des gens ; rapports entre religion, pensée philosophique, science et société ; situations de crise ; évolution des mentalités ; les médias ; …

LES ENSEIGNANT-E-S trouveront aussi dans ce dossier des idées de travaux à proposer aux élèves, une bibliographie et les coordonnées de différents centres d'archives et de documentation qui pourront servir de centres de ressources. Le dossier ne comporte que des documents imprimés, mais il va de soi que chaque thème pourra être complété par une recherche personnelle des élèves, pour récolter des sources matérielles (objets) ou orales (interviews effectuées dans leur entourage).

SOMMAIRE FICHES

FICHE 1 Les sources en sciences humaines.

FICHE 2 Répartition des rôles entre les hommes et les femmes, 19e – 20e s.

FICHE 3 Des inégalités hommes / femmes inscrites dans la loi, 19e – 20e s.

FICHE 4 Evolution des rôles parentaux, 19e – 20e s.

FICHE 5 Rapports entre sciences et société, 19e s.

FICHE 6 L'inégalité des droits politiques, 19e – 20e s.

FICHE 7 Première Guerre mondiale.

FICHE 8 Jeux de filles, jeux de garçons…

FICHE 9 Un enseignement différencié pour les filles et les garçons, 19e – 20e s.

FICHE 10 Formation à des métiers différents, 19e – 20e s.

FICHE 11 La mixité, 19e – 20e s.

FICHE 12 L'accès des femmes aux professions intellectuelles, fin 19e – début 20e s.

FICHE 13 Le travail des femmes, 19e – 20e s.

FICHE 14 La crise des années 1930.

FICHE 15 Un mouvement social : le féminisme, fin 19e – 20e s.

Photo de famille, 1906. Coll. privée.

1 Les sources en sciences humaines

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Trois documents choisis par l'enseignant-e, de nature et de provenance différentes (par exemple : un document officiel, une brochure ou un tract, une photo ou une caricature, …).**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **D'où proviennent ces documents ?**
- **Que présentent-ils ? Quel message veulent-ils faire passer ? Dans quel but ?**
- **Qui les a produits ? Est-ce important de le savoir ? Que pourriez-vous faire pour compléter l'information qu'ils vous donnent, de préférence en recourant à des sources d'une autre nature ?**

CONTEXTE

- Cette fiche introductive est applicable à chacun des 14 thèmes suivants, l'objectif étant de développer l'esprit d'observation (ce que la source indique) mais aussi et surtout l'esprit critique. Il importe de montrer que questionner les informations ne relève pas seulement d'une démarche scientifique limitée à certains domaines, mais bien d'une démarche générale, indispensable dans la vie quotidienne, pour gérer le flux d'informations provenant d'une multitude de médias.
- Les sciences humaines se construisent sur des sources très diversifiées : la première démarche est de collecter la documentation en étant attentif à leurs lieux de conservation (centres d'archives, de documentation, bibliothèques, musées, ...). Il faut ensuite décrypter le sens du document : le message peut être clair mais il peut aussi être tendancieux, partial ou caché. Lorsqu'il s'agit de sources historiques, le vocabulaire doit notamment faire l'objet d'une attention particulière car les mots actuels peuvent avoir un sens différent dans le passé. Le document doit donc être interprété correctement et replacé dans son contexte (spatial, chronologique, culturel, social, idéologique, ...). La nécessité de collecter des sources différentes est fondamentale : elle indique qu'on ne peut jamais se satisfaire d'une seule information. Il faut les multiplier, les croiser, voir si elles concordent ou se contredisent, et dans ce dernier cas, expliquer les raisons de ces différences.
- La nature et la provenance des sources peuvent être très variées : documents officiels, lois, jugements, articles scientifiques, tracts, brochures, discours politiques, prescriptions religieuses, propagande de partis ou d'associations, affiches, photos, caricatures, ... Déterminer qui a produit le document et dans quel but (information, injonction idéologique ou religieuse, plaidoyer, ...) permet d'estimer son degré de fiabilité, de représentativité ou de spécificité. Les statistiques et les graphiques se prêtent particulièrement bien à une réflexion critique : ils constituent l'exemple le plus frappant d'une information, souvent officielle, en apparence neutre et exacte à l'unité près, mais qui dépend des critères utilisés pour les établir (les statistiques sur le travail des femmes fourniront un bon exemple). Toutefois, même inexacte, une source peut fournir de nombreux renseignements très utiles à condition d'être traitée de manière critique.

2 Répartition des rôles entre les hommes et les femmes 19e–20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 13. Les âges de l'homme, fin 19e – début 20e s.**
- **Document 14. Les âges de la femme, fin 19e – début 20e s.**
- **Document 2. Etat civil des femmes de plus de 18 ans à Bruxelles-ville, 1842 et 1910.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Identifier les fonctions attribuées à l'homme et à la femme et relever les différences, y compris dans les attitudes. Ce modèle vous paraît-il toujours d'actualité ?**
- **Analyser les scènes religieuses centrales. En quoi suggèrent-elles des messages différents pour les hommes et les femmes ? En quoi justifient-elles des rôles spécifiques selon les sexes ?**
- **Quelle classe sociale est représentée sur ces illustrations ? Le modèle vaut-il pour toutes les classes sociales ? Comparer le modèle valorisé par ces deux illustrations avec le tableau « Etat civil des femmes de plus de 18 ans à Bruxelles-ville, 1842 et 1910 ».**

CONTEXTE

- Au cours du 19e siècle, les théories sur la différenciation selon le sexe foisonnent et marquent durablement la condition des hommes et des femmes. Un modèle familial se diffuse progressivement au sein de la bourgeoisie, qui promeut une stricte répartition des rôles entre les hommes et les femmes. Il est conforté par la doctrine de l'Eglise. Les hommes, représentés comme des êtres intelligents, rationnels, forts et courageux, doivent diriger la famille, lui assurer la prospérité par leur travail, défendre la patrie, participer à son essor économique et à la vie politique (pour les plus aisés). Les femmes, représentées comme des êtres inférieurs, faibles et sensibles, doivent s'accomplir dans le mariage et la vie domestique : gérer le ménage et s'occuper des enfants sous l'autorité et la protection de leur mari. Selon cette idéologie, les femmes doivent « naturellement » circonscrire leurs aspirations au seul espace domestique.
- Dès la fin du 18e siècle, la Révolution industrielle provoque une séparation de plus en plus nette de l'espace de production et de l'espace domestique, ce qui encourage une différenciation des rôles sexués : les hommes seraient naturellement destinés à l'espace public et productif, les femmes à l'espace domestique et privé. L'évolution du statut de l'enfant (naissance de l'« enfant-roi »), la hantise de la dénatalité et la peur de la question sociale confortent également le nouveau modèle familial. Répandus avec conviction au fil du 19e siècle, les discours sur la stricte répartition des rôles masculins et féminins connaissent leur heure de gloire au cours de la première moitié du 20e siècle.
- Pourtant, ce modèle idéal est loin de correspondre à la réalité. Dans les milieux aisés, les « dames » délèguent leurs tâches maternelles et ménagères à des servantes. Dans les classes laborieuses, la femme travaille et consacre peu de temps au ménage et aux enfants, eux-mêmes mis au travail précocement. Par ailleurs, les femmes sont nombreuses à vivre sans la « protection » d'un mari, comme l'indiquent les tableaux sur l'état civil des femmes à Bruxelles. A Bruxelles, avant la Première Guerre mondiale, plus de la moitié des femmes âgées de 18 à 65 ans sont célibataires, veuves ou divorcées. Même si ces chiffres sont certainement liés au caractère urbain bruxellois et ne peuvent être généralisés à l'ensemble de la Belgique, ils montrent que les modes de vie en rupture avec le modèle sont loin de constituer l'exception.

3 Des inégalités hommes / femmes inscrites dans la loi, 19e–20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 17. Carnet de mariage, 1909.**
- **Document 6. Extraits de textes religieux sur la hiérarchie hommes/femmes.**
- **Document 40. L'égalité hommes/femmes en quelques dates, 20e s.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Recherchez des informations sur le Code civil. Qu'est-ce que le Code civil ? Quand a-t-il été promulgué dans nos régions et pourquoi?**
- **Quels articles du Code civil sont rappelés dans ce carnet de mariage ? Que traduisent-ils concrètement pour les hommes et femmes ? Pouvez-vous réfléchir à des situations de la vie quotidienne où ces articles pouvaient poser problème ?**
- **Comment se situe le Code civil par rapport aux préceptes religieux ?**
- **Dans quel sens le Code civil a-t-il évolué ? Pourquoi a-t-il évolué ?**

CONTEXTE

- Au 19e siècle, la société s'organise sur le principe de la domination masculine et de la subordination féminine. Cette relation inégalitaire est confortée par le cadre légal, la religion et la science de l'époque. Le Code civil de Napoléon, qui est appliqué dans nos régions dès 1804, édifie une famille placée sous l'autorité maritale et paternelle et légalise l'incapacité de la femme mariée. Selon l'art. 213, « Le mari doit protection à la femme, la femme obéissance à son mari ». Selon l'art. 214, « La femme est obligée d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider ; le mari est obligé de la recevoir et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état ».
- D'autres articles du Code civil stipulent que les femmes mariées ne peuvent pas signer de contrats, gérer leurs biens, travailler sans l'autorisation de leur mari, percevoir leur salaire, … Les relations sont donc clairement inégalitaires : les femmes sont considérées comme des mineures, au même titre que les enfants et les aliénés. Elles n'ont aucun droit, pas même sur leurs enfants.
- Pour l'Eglise, la hiérarchie entre les sexes résulte de la volonté divine. Elle est donc indiscutable et définitive. Plusieurs encycliques pontificales, promulguées au cours des 19 e et 20e siècles, insistent sur la supériorité de l'homme et la faiblesse de la femme. Le mariage chrétien sacralise cet ordre « divin » et la complémentarité des rôles masculins et féminins.
- Au cours du 20e siècle, le Code civil est adapté progressivement à l'évolution des normes sexuées et parentales dans un sens plus égalitaire. Une première réforme, minime, intervient en 1934. C'est à partir de 1958 que l'égalisation des droits s'effectue au plan théorique mais elle n'est réelle qu'à partir de 1974. L'homosexualité elle-même cesse d'être un tabou et est de mieux en mieux acceptée, mais il faut attendre le début du 21e siècle pour que les couples homosexuels obtiennent plus de droits.

4 Evolution des rôles parentaux, 19e–20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 13. Les âges de l'homme, fin 19e – début 20e s.**
- **Document 24. Caricature « Civilisation 1934 ».**
- **Document 34. Brochure « Dis, papa… », 1994.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Dans ces images, comment est représentée la relation entre le père et ses enfants ?**
- **La caricature « Civilisation 1934 » dépasse le cadre des relations pères-enfants. Qu'exprime-t-elle encore ?**
- **Quelle évolution pouvez-vous déceler au fil du temps ? Est-elle l'expression de plus d'égalité entre pères et mères ?**

CONTEXTE

- Les rôles parentaux connaissent au cours du 18e siècle une évolution fondamentale qui est accentuée par la perception nouvelle des besoins de l'enfant. La philosophie des Lumières donne à l'enfant un rôle majeur pour l'avenir de la Nation et aux femmes un rôle majeur auprès de l'enfant. Alors que les pères bénéficient de la toute-puissance au niveau légal, leur influence réelle au sein de la famille ne cesse de diminuer. Philosophes et médecins, suivis bientôt par les nouveaux spécialistes de l'enfance, focalisent leur attention sur les mères. Puisque le corps des femmes est biologiquement conçu pour porter l'enfant, la maternité est vue comme la mission sociale principale (voire exclusive) des femmes. La valorisation de l'amour maternel connaît un développement prodigieux au cours du 19e siècle. Les conseils éducatifs, qui étaient durant les derniers siècles essentiellement prodigués aux pères, visent de plus en plus souvent les mères.
- L'affectivité paternelle n'est pas valorisée comme l'amour maternel. Comme le montre l'imagerie populaire, il est inconcevable qu'un père s'occupe des petits enfants et que la mère travaille. Cette inversion des rôles conduirait la famille à la catastrophe.
- L'image des pères évolue progressivement à partir des années 1950. Les tabous qui tendaient à occulter l'affection et la sensibilité paternelles diminuent et les pères peuvent peu à peu afficher, tout comme les mères, leur amour et leur tendresse pour leur enfant. À partir des années 1970, les spécialistes de l'enfance commencent d'ailleurs à mentionner les problèmes entraînés par l'absence du père. Il faut cependant attendre encore plusieurs années avant qu'on parle du rôle positif du père dans l'éducation du jeune enfant. Les théories sont donc loin d'être constantes : elles changent au fil du temps et s'adaptent à l'évolution des modèles familiaux. Les discours positifs sur l'homoparentalité sont d'ailleurs aujourd'hui très représentatifs de cette tendance. Ils auraient été inimaginables il y a quelques décennies.

5 Rapports entre sciences et société, 19e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 1. Comparaison des squelettes masculin et féminin, 1829.**
- **Document 7. Extrait d'un article du docteur Kuborn, 1875.**
- **Document 11. Exemple de mesures du volume du cerveau (en cm^3), 1896.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Quelles différences voyez-vous entre les squelettes de l'homme et de la femme et dans leur mise en scène ?**
- **La citation du docteur Kuborn est-elle représentative des mentalités du temps ? Le docteur Kuborn a-t-il une certaine autorité dans la société de son temps ? Pourquoi ?**
- **Analysez les données reprises dans le tableau « Exemple de mesures du volume du cerveau (en cm^3), 1896 ». Que veulent démontrer ces scientifiques ? Leurs méthodes et leurs résultats sont-ils convaincants ?**
- **Citez des exemples qui vont à l'encontre de ces raisonnements. La science actuelle défend-elle encore des idées semblables ?**

CONTEXTE

- Au 19e siècle, les sciences positives cherchent à systématiser et à classifier tous les phénomènes naturels. De même, une abondante littérature, écrite majoritairement par des hommes et reflétant la science et la médecine de l'époque, est consacrée à la physiologie et étudie avec passion les différences physiques entre les hommes et les femmes. Alors que depuis l'Antiquité, seules les différences génitales avaient retenu leur attention, médecins et scientifiques étendent à partir du 18e siècle leurs comparaisons à l'ensemble du corps humain. Ils cherchent avec obstination à démontrer que des différences physiologiques déterminent des qualités morales et intellectuelles distinctes – sinon opposées – et à prouver de manière incontestable la supériorité des hommes et l'infériorité des femmes.
- Les différences de constitution du squelette d'abord, du volume du cerveau ensuite, attesteraient notamment, selon eux, de ces inégalités. La comparaison des squelettes féminin et masculin, établie par l'anatomiste écossais John Barclay au début du 19e siècle, accentue les différences du crâne et du bassin et insère les squelettes dans des décors significatifs : pour l'homme, un manoir et un animal noble, le cheval, signes de civilisation ; pour la femme, la nature et un animal connu pour sa stupidité, l'autruche. La femme se tient de plus sur la pointe des pieds, comme en équilibre instable.
- Les études du corps humain ne se limitent d'ailleurs pas à soutenir une hiérarchie entre les sexes. Elles visent aussi à démontrer une prétendue supériorité de la « race blanche » sur les « races de couleur ». Actuellement, certains justifient encore toujours des différences de compétences et de comportements par des arguments qui se fondent sur la physiologie, et notamment sur l'imprégnation hormonale du cerveau. Des théories de la « psychologie évolutionniste » soutiennent aussi que les hommes et les femmes préhistoriques ont développé des caractéristiques particulières qui se sont transmises par la génétique…

6 L'inégalité des droits politiques, 19e–20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 10. Extraits de discussions parlementaires sur le suffrage féminin, 1895.**
- **Document 18. Affiche des suffragettes anglaises, vers 1912.**
- **Document 39. Les droits politiques en Belgique en quelques dates, 19e–20e s.**
- **Site web du Carhif. Dossier 'Les femmes et le droit de vote en Belgique : un peu d'histoire' http://www.avg-carhif.be/cms/dossier_fpol_fr.php**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Pourquoi les femmes sont-elles écartées de la vie politique ? Quels sont les arguments employés pour réclamer ou refuser le droit de vote des femmes ? Quelles sont les conséquences de leur exclusion des droits politiques ?**
- **Quand les femmes obtiennent-elles en Belgique les mêmes droits politiques que les hommes ?**
- **Recherchez des informations sur la présence des femmes dans les assemblées politiques actuelles. La longue exclusion des femmes a-t-elle encore des prolongements sensibles aujourd'hui ?**

CONTEXTE

- Pendant plus d'un siècle, les droits politiques sont exclusivement réservés aux hommes en Belgique. En 1830, seuls les hommes possédant un certain niveau de fortune peuvent voter et être élus (système censitaire). Dès la fin du 19e siècle, le droit de vote s'élargit à d'autres catégories sociales (1893 : vote plural ; 1919 : suffrage universel) mais il reste masculin. Les femmes sont exclues de la citoyenneté politique en raison de leur sexe, quel que soit leur niveau d'instruction ou de fortune. Elles n'ont donc aucun moyen d'agir sur la législation inégalitaire et ne peuvent être défendues au Parlement que par quelques hommes féministes (parmi lesquels le socialiste Hector Denis). A la fin du 19e siècle, influencé par les combats des féministes d'autres pays, le jeune mouvement féministe belge commence à revendiquer le droit de vote pour les femmes.
- Les femmes obtiennent en 1920 le droit de voter aux élections communales et dès ce moment, elles sont éligibles à tous les niveaux. Ce n'est qu'en 1948 qu'elles obtiennent le droit de vote aux élections provinciales et législatives. La Belgique est un des derniers pays européens à accorder le droit de vote aux femmes. Les catholiques n'y sont à l'origine pas favorables, comme le montre les débats parlementaires de 1895. Mais ils finissent par le réclamer pour une pure question de stratégie électorale : ils espèrent que le vote féminin, réputé conservateur, leur sera favorable et contrera l'effet du suffrage universel. Les socialistes et les libéraux y sont à l'origine plus favorables, mais ils finissent par s'y opposer, craignant qu'il ne profite électoralement aux catholiques.
- Les femmes accèdent finalement à la citoyenneté politique sur un pied d'égalité avec les hommes. Mais l'évolution des mentalités est lente et elles peinent à être élues. Des mesures légales finissent par être prises pour établir un meilleur équilibre dans les assemblées politiques. Pourtant, en 2008, les femmes sont encore minoritaires à tous les niveaux de pouvoir.

7 Première Guerre mondiale

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 19. Hommes et femmes durant la Première Guerre mondiale.**
- **Document 20. La mixité à l'école gardienne, vers 1920.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **D'après la caricature, la guerre modifie-t-elle les rôles des hommes et des femmes dans la population civile ? Quel message est véhiculé ?**
- **En quoi la caricature contraste-t-elle avec la photo de classe ? Quelle symbolique peut-on y retrouver ?**

CONTEXTE

- On dit souvent que la Première Guerre mondiale a représenté une période de changement pour les femmes : elles auraient pu faire leurs preuves dans un certain nombre de métiers laissés vacants par les hommes partis massivement au front. Ce constat vaut pour la plupart des pays en guerre : le pourcentage de la population masculine mobilisable qui rejoint effectivement l'armée s'élève jusqu'à 54% en Grande-Bretagne, 85% en France et 86% en Allemagne. Mais en Belgique, la neutralité obligatoire du pays a pour conséquence de réduire fortement le nombre d'appelés sous les drapeaux, de sorte que seulement 20% des hommes en âge de mobilisation sont rappelés et engagés dans le conflit. A cette situation spécifique s'ajoutent rapidement la paralysie du commerce et le chômage massif entraîné par l'arrêt de l'industrie. On estime que 54% de la population active industrielle est alors privée d'emploi.
- S'il peut être question d'une inversion des rôles durant cette période, elle concerne surtout les hommes. Plutôt qu'une incursion des femmes dans l'espace professionnel masculin, l'occupation allemande prive les hommes de leurs prérogatives dans l'espace public : les usines ferment, le commerce s'interrompt, la vie politique est suspendue. La préoccupation alimentaire domine et une grande partie de la population dépend désormais de l'aide du Comité National de Secours et d'Alimentation. Les hommes font eux aussi la queue devant les magasins ou lors des distributions de soupe.
- Pour autant que le travail et la formation professionnelle puissent être fournis, ils sont réservés en priorité aux hommes. Les femmes sont priées de se tourner vers des activités philanthropiques, se voient proposer du travail dans le vêtement ou l'industrie de la dentelle et des cours ménagers sont organisés à leur intention pour leur apprendre à gérer la pénurie du temps de guerre.
- Sur le front, les hommes combattent et les femmes soignent. La paix revenue, la société se replie sur des modèles traditionnels et retient surtout de la guerre l'image mythique de la femme soignante et de l'homme combattant. Toute une génération d'enfants a été ainsi « déguisée » en infirmières ou en petits soldats.

8 Jeux de filles, jeux de garçons...

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 32. Affiche sur les jouets filles/garçons, années 1970.**
- **Un catalogue actuel d'un magasin de jouets (à rechercher par l'élève).**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Quel message est véhiculé par cette affiche ? Au vu de sa date, dans quel contexte a-t-elle été diffusée ?**
- **Pensez-vous que les jouets doivent être différents ou semblables pour les filles et les garçons ? Pourquoi ? Pensez-vous que les jouets influencent le développement personnel et les comportements à l'âge adulte ?**
- **A l'aide d'un catalogue actuel de jouets, estimez-vous que filles et garçons sont encouragés à partager les mêmes jouets et distractions ? Justifiez votre réponse.**

CONTEXTE

- Dès l'enfance, il s'agit de former les garçons et les filles à leur future destinée. C'est pourquoi ils reçoivent une éducation différente. On attend des fillettes qu'elles soient calmes, obéissantes, affectueuses, mignonnes, coquettes, agréables à habiller, qu'elles aident aux tâches domestiques. On attend des petits garçons de la vivacité, de la turbulence, de l'agressivité, voire de la violence. S'il est considéré comme normal qu'une petite fille pleure, le petit garçon, lui, doit se montrer courageux, réprimer ses peurs et ses angoisses, et ne pas exprimer ses souffrances.
- Les jouets, qui commencent à se répandre dans les milieux privilégiés dans le courant du 19e siècle, participent à la construction des identités sexuées en encourageant une identification au monde des adultes. On offre aux garçons : jeux de construction, véhicules, chevaux de bois, tambours, épées et jouets qui invitent au mouvement, ... On offre aux fillettes : poupées, dînettes, appareils ménagers miniatures, ... Les livres d'enfants diffusent aussi des modèles qui reflètent avec plus ou moins de force les comportements et les rôles sexués traditionnels.
- Si les jouets préparent aux rôles dévolus aux hommes et aux femmes dans la société, encore faut-il que les enfants les intègrent dans leurs jeux et dans leur imaginaire enfantin conformément aux attentes des adultes. Les fillettes adoptent en réalité facilement les jeux « des garçons », alors que l'inverse s'avère plus transgressif et moins valorisant. Rares sont les garçons qui « osent » avoir envie de jouer à la poupée. S'ils sont tentés, les codes sociaux les renvoient rapidement vers des jeux « masculins ».

9 Un enseignement différencié pour les filles et les garçons, 19e–20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- Document 5. Caricature de l'enseignement féminin, 19e s.
- Document 4. Programme d'études de l'Athénée de Gand, 1848.
- Document 22. Extrait d'un essai de Louise De Craene-Van Duuren, 1932.
- Document 38. L'accès à l'enseignement en quelques dates, 19e–20e s.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- Comparez la caricature de la jeune fille au piano avec le programme d'études de l'Athénée pour garçons de Gand. Quelle est la catégorie sociale concernée ?
- En vous fondant sur la ligne du temps (doc. 38), retrouvez, selon les époques, les différences dans les possibilités d'études des filles et des garçons ? Où se situe l'histoire de votre propre école sur cette ligne du temps ?
- Pourquoi Louise De Craene-Van Duuren estime-t-elle qu'un enseignement différencié sera toujours défavorable aux filles ? Ses idées sont-elles conformes à l'esprit de son temps ?
- Actuellement, pensez-vous que l'enseignement est le même pour les filles et les garçons ?

CONTEXTE

- Au 19e siècle, l'Etat s'intéresse peu à l'enseignement des filles, qu'il laisse à l'initiative privée, c'est-à-dire le plus souvent aux congrégations religieuses. Cette attitude découle des préjugés sur les rôles masculin et féminin et sur la conviction que les filles sont moins intelligentes que les garçons (ce que les sciences et la religion de l'époque affirment). On considère qu'elles sont destinées à être épouses et mères et ne doivent jouer aucun rôle dans la vie publique et professionnelle.
- L'enseignement est longtemps un enseignement à deux vitesses, comme le souligne le doc. 38 qui reprend les principales lois scolaires. Pour les garçons, l'enseignement est plus poussé, plus diversifié et offre des possibilités de promotion, alors que pour les jeunes bourgeoises, il se réduit généralement à des études superficielles qui ne leur fournissent qu'un vernis mondain. Quant aux filles des classes populaires, elles fréquentent moins l'école primaire que les garçons et entrent précocement sur le marché du travail (l'enseignement n'est obligatoire qu'à partir de 1914).
- Les possibilités de s'instruire sont donc très différentes pour les deux sexes et pénalisent largement les filles pendant pratiquement tout le 19e siècle. Leurs connaissances restent relativement sommaires, leur intelligence est peu stimulée, ce qui fait croire qu'elles sont intellectuellement inférieures aux garçons. Cette situation est vivement dénoncée par les féministes et les critiques s'amplifient dès la fin du 19e siècle. Au cours des années 1930, la féministe Louise De Craene-Van Duuren dénonce toujours une discrimination qui vise à maintenir dans la société une répartition traditionnelle des rôles entre les femmes et les hommes.
- Aujourd'hui garçons et filles, soumis tous deux à l'obligation scolaire jusque 18 ans, peuvent accéder à toutes les études (depuis 1978), selon leurs goûts et leurs compétences. L'instruction ne cherche plus à les formater en vue de rôles sociaux imposés. Cependant, les préjugés ont la vie dure et les choix d'études se font encore souvent en fonction de critères traditionnels.

10 Formation à des métiers différents, 19e–20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 15. Préparer à des métiers différents, début 20e s.**
- **Document 29. Filières techniques pour les garçons, années 1950.**
- **Document 30. Filières professionnelles pour les filles, 1954.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Que pensez-vous des filières proposées sur ces affiches ? Croyez-vous que les débouchés seront les mêmes sur le marché du travail ? Y voyez-vous une discrimination ?**
- **Cette situation a-t-elle des prolongements aujourd'hui sur les choix d'études ? Y a-t-il beaucoup de filles en mécanique et de garçons en puériculture ?**
- **Selon vous, qu'est-ce qui permettrait d'estomper ces déséquilibres dans certaines professions ?**

CONTEXTE

- La formation professionnelle, comme le monde du travail, est fortement sexuée. Depuis 1833, les garçons disposent de cours industriels qui les préparent à des métiers « masculins » et visent à former « des travailleurs intelligents et de bons contremaîtres », des techniciens en prise sur le progrès technologique.
- En revanche, l'enseignement technique et professionnel des filles les forme aux métiers artisanaux de l'habillement et de la décoration (couture, dentelle, lingerie, broderie, ...) ou s'inscrit dans une perspective domestique (arts ménagers, soins). Les études commerciales (secrétariat, dactylographie) ne connaissent de véritable essor qu'après la Première Guerre mondiale, avec le développement du travail de bureau.
- Cette formation différenciée des garçons et des filles a des prolongements directs sur le marché du travail où, systématiquement, les professions jugées « féminines » ont moins de prestige et sont moins bien rémunérées que les professions « masculines ».
- Toutes les filières professionnelles et techniques s'ouvrent aux deux sexes en 1978. Mais les stéréotypes anciens, profondément ancrés dans les mentalités, déterminent encore souvent les choix des études pour les garçons et pour les filles.

11 La mixité, 19e–20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 37. Evolution du pourcentage d'écoles primaires mixtes (1845–1971).**
- **Document 3. Consignes des autorités religieuses concernant la mixité, 1846.**
- **Document 20. La mixité à l'école gardienne, vers 1920.**
- **Document 28. Témoignages sur la mixité en 1939.**
- **Document 38. L'accès à l'enseignement en quelques dates, 19e–20e s.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Analysez le graphique. Comment expliquez-vous les variations observées dans le taux d'écoles mixtes ?**
- **Comment la mixité était-elle perçue par les autorités publiques et par les autorités religieuses ? Cela avait-il des répercussions sur l'instruction des filles?**
- **A partir de quand la mixité s'est-elle introduite dans l'enseignement ? Est-elle en phase avec l'évolution sociale ?**
- **Selon vous, constitue-t-elle un progrès ? Mène-t-elle à une instruction identique pour les filles et les garçons ?**

CONTEXTE

- Longtemps, la mixité est considérée de manière négative pour des raisons morales et n'est tolérée que pour les tout-petits, notamment dans les écoles gardiennes. L'adolescence surtout fait l'objet de toutes les attentions car on estime que mettre les garçons et les filles en présence au moment où s'éveille leur sexualité ne peut que les conduire au vice. Idéalement, les écoles primaires doivent regrouper uniquement des garçons ou des filles. Mais de nombreuses écoles mixtes existent, surtout dans les campagnes et les petites localités où les conseils communaux, chargés de l'instruction primaire depuis la loi de 1842, n'ont pas les ressources suffisantes pour entretenir deux écoles séparées. Aussi les évêques de Belgique donnent-ils des consignes très strictes dès 1846. Les milieux catholiques déploient d'importants efforts pour fonder des écoles de filles et obtiennent des résultats nettement plus marqués que dans l'enseignement officiel.
- A partir de la seconde moitié du 19e siècle, un enseignement séparé pour garçons et filles devient une priorité, ce qui se marque dans l'évolution du taux d'écoles mixtes. Celles qui subsistent sont le plus souvent de petites écoles rurales, fréquentées par peu d'enfants. Quant au projet de coéducation, il n'est défendu que par quelques pédagogues, comme Isabelle Gatti de Gamond ou Ovide Decroly, mais reste pratiquement à l'état expérimental.
- La mixité gagne du terrain après 1945, et résulte du changement social et de la démocratisation des études. Elle progresse spontanément dans l'enseignement secondaire général officiel tandis que l'enseignement catholique reste au contraire attaché à la séparation des sexes. La mixité devient obligatoire dans l'enseignement officiel au 1er septembre 1970. Elle est vivement soutenue par des injonctions européennes qui assimilent la séparation des sexes à une forme de discrimination et « d'apartheid ». Toutefois, la présence de garçons et de filles dans les classes ne suffit pas pour chasser tous les stéréotypes. Beaucoup de manuels scolaires continuent d'ailleurs à les répercuter.

12 L'accès des femmes aux professions intellectuelles, fin 19e – début 20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 8. Caricature de l'avocate, 1888.**
- **Document 9. Une femme ne peut devenir avocate, 1889.**
- **Document 35. Proportion de femmes avocates, 2006.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Quels sont les arguments utilisés pour refuser l'inscription de Marie Popelin au barreau ?**
- **En isolant chacun des arguments invoqués dans l'arrêt de la Cour d'appel, montrez en quoi cette dernière se fait l'écho des idées dominantes de la fin du 19e siècle.**
- **Confrontez l'arrêt de la Cour d'appel avec la proportion actuelle de femmes avocates et conseillères juridiques. Que pouvez-vous en conclure ?**

CONTEXTE

- Dès que les universités s'ouvrent aux femmes, dans les années 1880, l'accès des femmes aux professions libérales (médecin, avocat, notaire, ...) devient une revendication importante du jeune mouvement féministe. Mais ces métiers intellectuels sont des fiefs masculins et, en 1888, Marie Popelin, bien que juriste, se voit refuser l'inscription au barreau. Les arguments avancés par la Cour se fondent exclusivement sur sa « nature » féminine. La même résistance s'observe dans tous les pays européens et les caricatures fleurissent sur les femmes qui désirent embrasser la carrière d'avocat.
- Pourtant, à la même époque, les femmes peuvent exercer la médecine et la pharmacie. Car ces domaines sont jugés compatibles avec les qualités des femmes pratiquées dans la famille (soigner, assister), tandis que l'avocat se situe par définition dans la sphère publique : il s'agit de prendre la parole en public et d'être confronté dans la défense de ses clients à des causes délicates.
- L'Affaire Popelin n'a pas seulement été très médiatisée en Belgique et à l'étranger, elle est aussi à l'origine d'un mouvement féministe structuré en Belgique. C'est en effet à l'initiative de Marie Popelin et de son avocat Louis Frank que la Ligue belge du Droit des Femmes voit le jour en 1892. Le leader socialiste Emile Vandervelde (1866 –1938), qui en est membre, fera voter la loi du 7 novembre 1922 accordant aux femmes le droit de s'inscrire au barreau. La cause n'est cependant pas encore gagnée car les femmes sont loin de pouvoir occuper toutes les fonctions de l'ordre judiciaire. La loi du 21 février 1948 ouvre aux femmes l'accès à la magistrature, y compris au Conseil d'Etat et celle du 1er mars 1950 leur ouvre le notariat. En 2006, les femmes représentent plus de la moitié des avocats et conseillers juridiques.

13 Le travail des femmes, 19e–20e s.

DOCUMENTS À FOURNIR AUX ÉLÈVES

- Document 36. Evolution du taux d'activité féminine, 1846–2005.
- Document 23. Limiter le travail des femmes, 1931–1934.
- Document 12. Paysannes, fin 19e s.
- Document 16. Porteuses de canons de verre, début 20e s.
- Document 26. L'infirmière, entre-deux-guerres.
- Document 27. Travail de bureau, entre-deux-guerres.
- Document 33. Première femme pilote de ligne en Belgique, 1977.

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- On entend souvent dire qu'avant, les femmes ne travaillaient pas et restaient au foyer. Que vous indique le graphique sur leur taux d'activité ? Comment expliquez-vous le creux de l'entre-deux-guerres ? Que considère-t-on comme du 'vrai' travail ? Les statistiques sur le travail des femmes peuvent-elles être biaisées ? Pourquoi ?
- Les femmes avaient la réputation d'exercer des métiers « légers ». Pensez-vous que c'était le cas ?
- Quelle était la situation professionnelle de vos grands-parents et arrière-grands-parents ?
- D'après les dates des photos, observez-vous une évolution dans le travail féminin ? Observez-vous une répartition du travail entre les hommes et les femmes ?

CONTEXTE

- Les femmes ont toujours travaillé. Mais leur travail répond rarement à la définition d'un travail productif et régulier, rémunéré, à temps plein et effectué hors du foyer, telle qu'elle s'impose peu à peu dans les recensements professionnels au 19e siècle. Le travail « reproductif » féminin, les tâches ménagères, l'éducation des enfants, ne sont jamais considérés comme un « vrai » travail, pas plus d'ailleurs que leur travail productif, toujours perçu différemment de celui des hommes. Le travail féminin n'est pas nécessairement associé à un revenu distinct (la commerçante qui « aide » son mari au magasin), il est moins continu que celui des hommes (il présente des cycles directement liés à la maternité, les ouvrières quittent l'usine quand les enfants les plus âgés prennent la relève), il est parfois totalement occulté (dans l'agriculture, la fermière est considérée comme une simple aidante). De plus, le travail féminin s'effectue souvent à domicile et il échappe aux regards. Même lorsqu'il s'insère dans une organisation du travail (comme les industries à domicile), il s'apparente souvent à un travail domestique (confectionner des vêtements pour les membres de la famille), ...
- C'est pourquoi une part significative du travail des femmes échappe aux recensements organisés par les autorités publiques à partir de 1846. Les statistiques sont aussi moins fiables durant les périodes où, comme durant l'entre-deux-guerres, le travail des femmes est considéré comme une anomalie et dévalorisé. Les statistiques officielles sur le travail des femmes sont ainsi largement biaisées et peu fiables (pour le 19e siècle, mais aussi pour une partie du 20e siècle). Elles n'en sont pas pour autant inintéressantes : l'image qu'elles donnent de la réalité est déformée mais elle en dit long sur les idées dominantes concernant le travail. Elles nous confirment en tout cas que la participation des femmes au marché du travail est loin d'être nouvelle.
- Les femmes ont toujours exercé des métiers très variés (dont certains très lourds) : agriculture, commerce, industrie, travail et industries à domicile, ... Au cours de l'entre-deux-guerres, leur instruction est de plus en plus poussée et diversifiée. Elles occupent dès lors des professions plus qualifiées, dans le travail de bureau, le secteur de l'assistance, des soins et de l'éducation. Au cours du 20e siècle, toutes les professions s'ouvrent progressivement à elles.

14 La crise des années 1930

DOCUMENTS A FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 21. Caricature « L'idéal de certains maris : la femme chez soi », 1931.**
- **Document 24. Caricature « Civilisation 1934 ».**
- **Document 23. Limiter le travail des femmes, 1931–1934.**
- **Document 25. Meeting de protestation des femmes belges, 1934.**
- **Document 39. Les droits politiques en Belgique en quelques dates, 19e–20e s.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Quelles sont les conséquences de la crise pour les travailleurs et les travailleuses ?**
- **Evaluez l'impact des mesures prises par le gouvernement de 1931 à 1934. Les mesures touchent-elles toutes les femmes et uniquement elles ? Ont-elles un impact sur le revenu des familles ?**
- **Quels sont les rôles féminins et masculins soutenus par les mesures gouvernementales?**
- **Les femmes restent-elles indifférentes à ces mesures ? Sur base du document sur l'évolution des droits politiques, évaluez leur marge de manœuvre au niveau politique ?**

CONTEXTE

- L'entre-deux-guerres est une période assez paradoxale. Les familles ouvrières ne peuvent se contenter d'un seul salaire et de nombreuses femmes travaillent dans l'industrie et dans d'autres secteurs professionnels.
- Les femmes instruites et formées des classes moyennes sont elles-mêmes de plus en plus nombreuses à travailler dans de nouveaux métiers (enseignement, service social, secteur des services, bureaux, ...). Mais le droit au travail des femmes, surtout celui des femmes mariées, est plus que jamais contesté.
- La crise des années 1930, qui provoque un chômage généralisé, renforce le modèle de l'homme « gagne-pain ». Pour donner du travail aux hommes et donc résorber le chômage masculin, le gouvernement prend une série de mesures pour limiter le travail des femmes. Ces mesures ne touchent pas seulement les femmes, elles touchent aussi les travailleurs étrangers.
- Des organisations féminines et certains syndicats protestent vivement, mais l'absence de droits politiques des femmes (sauf au niveau communal) limite l'efficacité de leurs contestations. Ces mesures sont abrogées en 1935, au moment où les effets de la crise s'atténuent...

15 Un mouvement social : le féminisme, fin 19e–20e s.

DOCUMENTS A FOURNIR AUX ÉLÈVES

- **Document 18. Affiche des suffragettes anglaises, vers 1912.**
- **Document 21. Caricature « L'idéal de certains maris : la femme chez soi », 1931.**
- **Document 22. Extrait d'un essai de Louise De Craene-Van Duuren, 1932.**
- **Document 31. La grève à la Fabrique nationale d'Armes (FN) à Herstal, 1966.**
- **Document 32. Affiche sur les jouets filles/garçons, années 1970.**

CONSIGNES POUR LES ÉLÈVES

- **Qui a diffusé ces documents ? A quelle époque ?**
- **D'après ces documents, quels sont les domaines où existent des inégalités hommes/femmes ? Quels types d'arguments sont utilisés pour lutter contre ces discriminations ?**
- **Ces inégalités ont-elles actuellement tout à fait disparu ? Justifiez votre réponse en citant des exemples puisés dans votre vie quotidienne.**

CONTEXTE

- Au tournant du 19e siècle, les rôles sexués sont de plus en plus contestés : les femmes ne s'accompliraient pas avec joie dans leur destinée féminine. Elles aspirent à plus d'égalité et des associations féministes se constituent pour obtenir l'égalisation des droits des hommes et des femmes. En Belgique, les premières associations féministes se forment à la fin du 19e siècle. Elles revendiquent la réforme du Code civil, le droit au travail des femmes, le développement d'un enseignement féminin de qualité et, à la veille de la Première Guerre mondiale, le suffrage féminin.
- La contestation gagne du terrain durant l'entre-deux-guerres. Les femmes sont nombreuses à défendre leur accès à l'emploi et à réclamer des hommes un partage des tâches domestiques. C'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que de profondes mutations s'observent dans la société et rejaillissent sur la famille. A partir des années 1960, le modèle familial « traditionnel » et la hiérarchie dans le couple s'effritent. En 1966, les ouvrières de la Fabrique nationale d'armes de Herstal partent en grève pour obtenir « un salaire égal pour un travail égal ». Leur action dévoile la persistance d'importantes inégalités salariales entre hommes et femmes.
- Les femmes expriment avec encore plus de force leurs frustrations lors de la deuxième vague féministe qui éclate au cours des années 1970. La famille est perçue comme un lieu d'aliénation des femmes et les féministes revendiquent le droit des femmes à disposer de leur corps (planification des naissances) et l'égalité des femmes et des hommes dans tous les domaines : la famille, le système éducatif, le monde professionnel, la vie politique, ...
- Malgré leur succès, ces actions ne viennent pas à bout de toutes les inégalités : éducation différente des filles et des garçons, persistance de métiers sexués (une 'vraie femme' ne travaille pas sur les chantiers et un 'vrai homme' ne s'occupe pas des enfants, ...), fonctions dirigeantes toujours occupées en majorité par des hommes, écart salarial entre hommes et femmes, temps partiel surtout féminin (nécessitant un salaire du partenaire pour rester viable), partage inégal des tâches ménagères et du travail au sein du couple, ... Malgré d'incontestables progrès, les points sensibles restent nombreux.

Documents

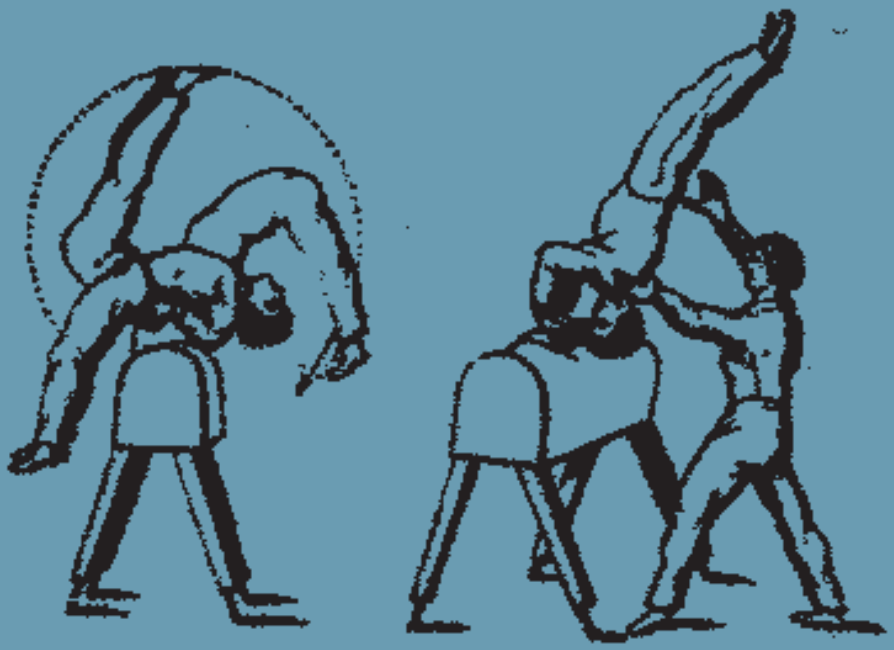

SOMMAIRE DOCUMENTS

DOCUMENT 1 Comparaison des squelettes masculin et féminin, 1829.

DOCUMENT 2 Etat civil des femmes de plus de 18 ans à Bruxelles-ville, 1842 et 1910.

DOCUMENT 3 Consignes des autorités religieuses concernant la mixité, 1846.

DOCUMENT 4 Programme d'études de l'Athénée de Gand, 1848.

DOCUMENT 5 Caricature de l'enseignement féminin, 19e s.

DOCUMENT 6 Extraits de textes religieux sur la hiérarchie hommes/femmes.

DOCUMENT 7 Extrait d'un article du docteur Kuborn, 1875.

DOCUMENT 8 Caricature de l'avocate, 1888.

DOCUMENT 9 Une femme ne peut devenir avocate, 1889.

DOCUMENT 10 Extraits de discussions parlementaires sur le suffrage féminin, 1895.

DOCUMENT 11 Exemple de mesures du volume du cerveau (en cm^3), 1896.

DOCUMENT 12 Paysannes, fin 19e s.

DOCUMENT 13 Les âges de l'homme, fin 19e – début 20e s.

DOCUMENT 14 Les âges de la femme, fin 19e – début 20e s.

DOCUMENT 15 Préparer à des métiers différents, début 20e s.

DOCUMENT 16 Porteuses de canons de verre, début 20e s.

DOCUMENT 17 Carnet de mariage, 1909.

DOCUMENT 18 Affiche des suffragettes anglaises, vers 1912.

DOCUMENT 19 Hommes et femmes durant la Première Guerre mondiale.

DOCUMENT 20 La mixité à l'école gardienne, vers 1920.

DOCUMENT 21 Caricature « L'idéal de certains maris : la femme chez soi », 1931.

DOCUMENT 22 Extrait d'un essai de Louise De Craene-Van Duuren, 1932.

DOCUMENT 23 Limiter le travail des femmes, 1931 – 1934.

DOCUMENT 24 Caricature « Civilisation 1934 ».

DOCUMENT 25 Meeting de protestation des femmes belges, 1934.

DOCUMENT 26 L'infirmière, entre-deux-guerres.

DOCUMENT 27 Travail de bureau, entre-deux-guerres.

DOCUMENT 28 Témoignages sur la mixité en 1939.

DOCUMENT 29 Filières techniques pour les garçons, années 1950.

DOCUMENT 30 Filières professionnelles pour les filles, 1954.

DOCUMENT 31 La grève à la Fabrique nationale d'Armes (FN) à Herstal, 1966.

DOCUMENT 32 Affiche sur les jouets filles / garçons, années 1970.

DOCUMENT 33 Première femme pilote de ligne en Belgique, 1977.

DOCUMENT 34 Brochure « Dis, papa… », 1994.

DOCUMENT 35 Proportion de femmes avocates, 2006.

DOCUMENT 36 Evolution du taux d'activité féminine, 1846 – 2005.

DOCUMENT 37 Evolution du pourcentage des écoles primaires mixtes (1845 – 1971).

DOCUMENT 38 L'accès à l'enseignement en quelques dates, 19e – 20e s.

DOCUMENT 39 Les droits politiques en Belgique en quelques dates, 19e – 20e s.

DOCUMENT 40 L'égalité hommes/femmes en quelques dates, 20e s.

1 Comparaison des squelettes masculin et féminin, 1829

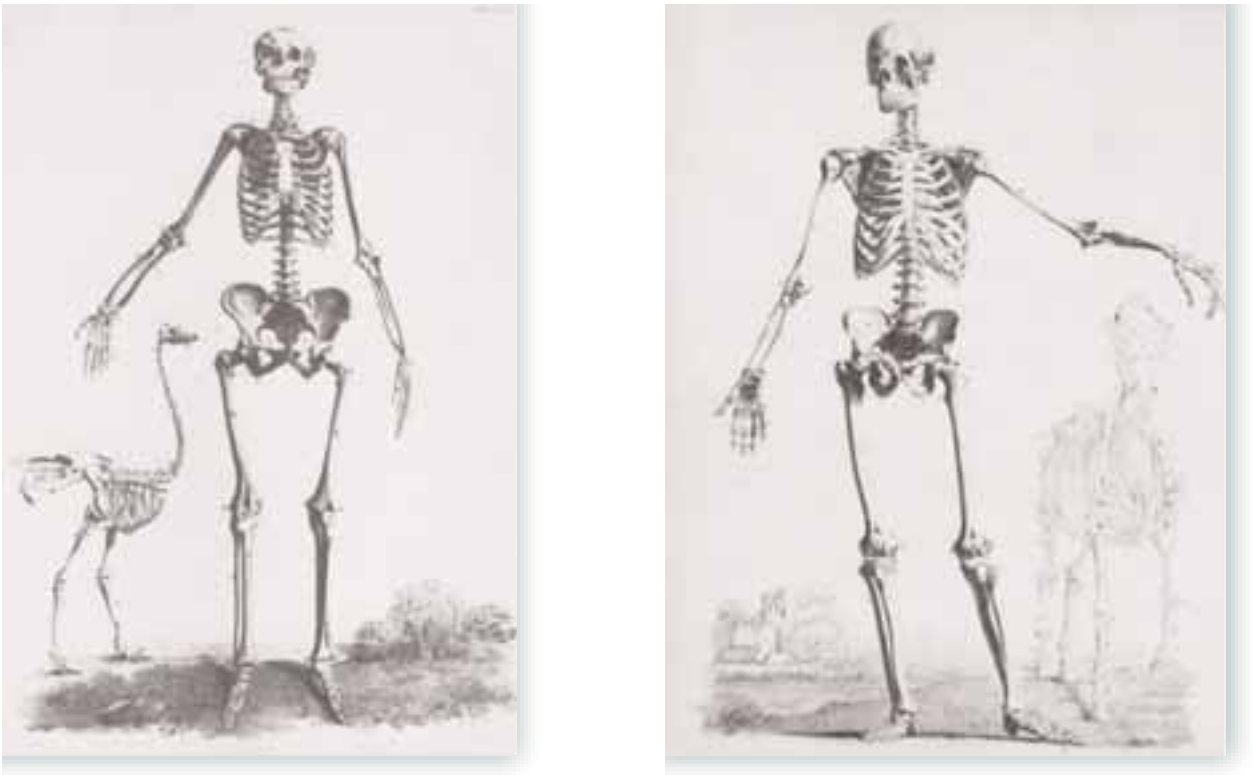

John Barclay, *The Anatomy of the Bones of the Human Body*, Edimbourgh, 1829.
John Barclay (1758–1826) est un anatomiste écossais renommé, dont les écrits s'échelonnent sur la fin du 18e– début 19e s.

2 Etat civil des femmes de plus de 18 ans à Bruxelles-ville, 1842 et 1910

Etat civil des femmes de plus de 18 ans à Bruxelles-ville en 1842

Age	Célibataires	%	Veuves / divorcées	%	Mariées	%	Total	%
18–65	18.171	47.2	3.355	8.7	16.972	44.1	38.498	100
+65	786	21.2	2.175	58.7	742	20.1	3.703	100
Total	18.957	45.0	5.530	13.0	17.714	42.0	42.201	100

Source : *Bulletin de la Commission centrale de statistique, 1843, t.1.*

Etat civil des femmes de plus de 18 ans à Bruxelles-ville en 1910

Age	Célibataires	%	Veuves / divorcées	%	Mariées	%	Total	%
18–65	27.257	41.1	6.680	10.1	32.440	48.8	66.377	100
+65	1.129	16.4	4.258	62.0	14.81	21.6	6.868	100
Total	28.386	38.8	10.938	15.0	33.921	46.2	73.245	100

Source : *Ville de Bruxelles. Recensement de 1910*, Bruxelles, 1912.

3 Consignes des autorités religieuses concernant la mixité, 1846

« S'il n'est pas possible d'avoir une séparation complète, la distribution de l'école sera telle que les enfants de sexe différent soient suffisamment séparés et ne se voient pas en face ».

Recommandation des évêques de Belgique (1846) reproduite dans le *Rapport triennal de l'enseignement primaire*, 1855–1857, p. CXXI.

4 Programme d'études de l'Athénée de Gand, 1848

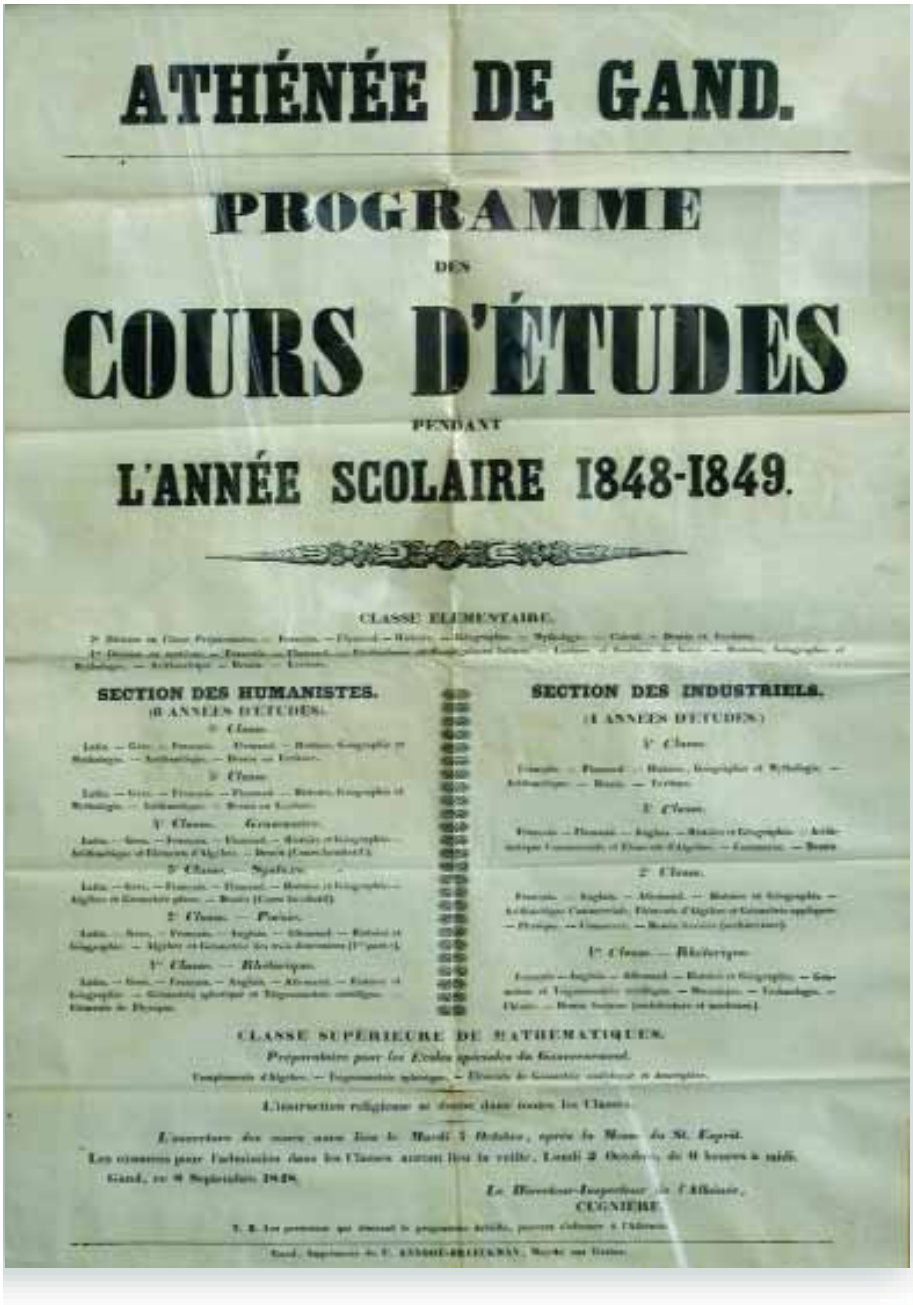

ATHÉNÉE DE GAND.

PROGRAMME

DES

COURS D'ÉTUDES

PENDANT

L'ANNÉE SCOLAIRE 1848-1849.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE.

SECTION DES HUMANISTES.
(8 ANNÉES D'ÉTUDES.)

SECTION DES INDUSTRIELS.
(4 ANNÉES D'ÉTUDES.)

CLASSE SUPÉRIEURE DE MATHÉMATIQUES.
Préparatoire pour les Écoles spéciales du Gouvernement.

L'instruction religieuse se donne dans toutes les Classes.

Affiche présentant le programme des cours de l'Athénée de Gand, 1848–1949. Coll. School van Toen.

5 Caricature de l'enseignement féminin, 19e s.

Caricature parue dans *Le Charivari*, 19e s.

6 Extraits de textes religieux sur la hiérarchie hommes / femmes

« [...]
L' 'ordre de l'amour'
Enfin, la société domestique ayant été bien affermie par le lien de cette charité, il est nécessaire d'y faire fleurir ce que Saint-Augustin appelle l'ordre de l'amour. Cet ordre implique et la primauté du mari sur sa femme et ses enfants, et la soumission empressée de la femme ainsi que son obéissance spontanée, ce que l'Apôtre recommande en ces termes : 'Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur ; parce que l'homme est le chef de la femme comme le Christ est le Chef de l'Eglise' (*Epître aux Ephésiens* V, 22–23). [...] Sur cet ordre qui doit être observé entre la femme et son mari, Notre prédécesseur d'heureuse Mémoire, Léon XIII, donne, dans l'Encyclique sur le mariage chrétien, que Nous avons rappelée, ces très sages enseignements : 'L'homme est le prince de la famille et le chef de la femme ; celle-ci, toutefois, parce qu'elle est, par rapport à lui, la chair de sa chair et l'os de ses os, sera soumise, elle obéira à son mari, non point à la façon d'une servante, mais comme une associée ; et ainsi, son obéissance ne manquera ni de beauté ni de dignité. Dans celui qui commande et dans celle qui obéit – parce que le premier reproduit le Christ, et la seconde l'image de l'Eglise, – la charité ne devra jamais cesser d'être la régulatrice de leur devoir respectif.' (Lettre encyclique *Arcanum Divinae* sur le mariage chrétien, Pape Léon XIII, 1880). Le bien de la fidélité conjugale comprend donc : l'unité, la chasteté, une digne et noble obéissance; autant de vocables qui formulent les bienfaits de l'union conjugale, qui ont pour effet de garantir et de promouvoir la paix, la dignité et le Bonheur du mariage.
[...] »

Extrait de *Casti Connubii*, Lettre encyclique du Souverain Pontife Pie XI sur le mariage chrétien considéré au point de vue de la condition présente, des nécessités, des erreurs et des vices de la famille et de la société, 1930.

7 Extrait d'un article du docteur Kuborn, 1875

Chez la femme, « les organes préposés aux fonctions intellectuelles sont bien moins développés que ceux qui appartiennent à l'affectivité ; son front est moins élevé, son cerveau plus restreint que celui de l'homme, son crâne plus ample postérieurement. Aussi l'intelligence et la raison n'ont-elles jamais autant d'étendue et de développement que chez l'homme … physiquement, elle est peu propre à supporter les fatigues de la marche ; son bassin, l'écartement des hanches, son pied ne sont point conformés pour cela ».

Extrait de : « De l'exercice de l'art de guérir par les femmes par le docteur H. Kuborn », *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1875, 3e série, n° 3, t.IX, p. 364.

Le renommé et influent médecin liégeois Hyacinthe Kuborn (1828–1910) a assuré la vice-présidence de l'Académie royale de médecine de Belgique. Il est considéré comme un des fondateurs de la médecine sociale en Belgique. C'était un libéral progressiste. Dans cet article, il justifie l'exclusion des femmes de l'exercice de l'art de guérir. Ce n'est qu'en 1890 que la loi ouvre l'exercice de la médecine aux femmes.

8 Caricature de l'avocate, 1888

Marie Popelin éjectée du Palais de Justice. Caricature parue après le rejet de sa demande d'inscription au barreau dans *Le Rasoir*, 15 décembre 1888. Copyright Bibliothèque royale de Belgique.

9 Une femme ne peut devenir avocate, 1889

« Le jour où la femme entrera dans l'Ordre, l'Ordre des avocats aura cessé d'exister ».

Procureur général Van Schoor devant la Cour d'appel de Bruxelles, 12 décembre 1888.

« Attendu que la nature particulière de la femme, la faiblesse relative de sa constitution, la réserve inhérente à son sexe, la protection qui lui est nécessaire, sa mission spéciale dans l'humanité, les exigences et les sujétions de la maternité, l'éducation qu'elle doit à ses enfants, la direction de son ménage et du foyer domestique confiés à ses soins, la placent dans des conditions peu conciliables avec les devoirs de la profession d'avocat et ne lui donnent ni les loisirs, ni la force, ni les aptitudes nécessaires aux luttes et aux fatigues du barreau [...] la Cour [...] dit n'y avoir lieu d'admettre la demoiselle Marie Popelin à prêter le serment préalable à l'exercice de la profession d'avocat ».

Arrêt de la Cour d'appel interdisant l'inscription de Marie Popelin au barreau,
***La Belgique judiciaire*, 3 janvier 1889, p. 15–16.**

10 Extraits de discussions parlementaires sur le suffrage féminin, 1895

« Discussion du projet de loi portant formation des listes des électeurs communaux :

Hector Denis (socialiste) :

– Messieurs, j'ai demandé à mon honorable ami, M. Demblon, de bien vouloir me céder son tour de parole, parce que j'ai un devoir à remplir : j'ai pris un engagement que je veux tenir devant la Chambre. A travers nos débats passionnés, une revendication, à la fois touchante et juste, a passé à peu près complètement inaperçue, à ce point même que celui d'entre nous qui, le premier, a agité dans cette Chambre la question du suffrage administratif des femmes, mon honorable collègue et ami, M. Vandervelde, l'a, lui-même, je pense, ignorée encore jusqu'à ce moment. Il s'agit d'une pétition adressée le 23 mars de cette année, par la Ligue belge du Droit des Femmes. Cette pétition, la voici :

A Messieurs les présidents et membres de la Chambre des Représentants.

« Messieurs,
Nous nous croyons en droit de réclamer le bénéfice de la loi électorale communale pour toutes les femmes remplissant les conditions d'âge et de domicile exigées par la loi.
La commune n'est autre chose qu'une agrégation de familles : la compétence de la femme s'exercerait utilement dans toutes les questions d'ordre familial qui constituent les attributions communales. Les écoles, l'hygiène, la bienfaisance sont des domaines considérés partout comme féminins, sans que cependant, dans la pratique, on ait partout appliqué les conséquences d'un principe incontesté. En Angleterre, aux Etats-Unis, en Australie notamment, l'intervention des femmes dans les affaires municipales existe depuis un certain nombre d'années. [...] D'ailleurs, accorder le vote communal aux femmes serait non pas innover, mais renouer une tradition du passé. Sous l'ancien régime, les femmes intervenaient dans le règlement des affaires communales et dans la nomination des magistrats [...]. La femme d'aujourd'hui a le droit et le devoir de protester contre la situation d'infériorité dans laquelle nos lois la maintiennent, elle revendique sa part d'intervention dans l'administration des affaires publiques et il vous appartient, messieurs, de décider dans quelle mesure devra s'exercer la participation féminine. [...] ».

Quelle objection fondamentale pourrait-on opposer à la revendication dont nous nous faisons ici, mes amis et moi, les organes ? Est-ce la question d'égalité ? Je n'entreprendrai pas d'agiter devant vous la question de savoir si l'homme est intellectuellement supérieur à la femme. Si vous interrogez impartialement les principaux travaux publiés sur cette question, vous arriverez à cette conclusion, qu'il est absolument impossible de déduire a priori des éléments fournis directement par l'observation anatomique, physiologique, psychologique, ... (*Bruit.*) [...]
On reproche à la femme son insuffisante puissance d'abstraction et de généralisation, sa tendance à donner un caractère concret et particulier à toutes ses idées ; mais, s'il y a une imperfection de son intelligence, est-il un meilleur correctif, un meilleur moyen d'élargir sa pensée que de la placer devant les intérêts généraux, de la faire sortir de la sphère étroite de la famille, d'étendre d'une manière constante ses préoccupations, sa sollicitude, son action à un groupe de familles ? Au point de vue intellectuel, à en juger par les faits, il n'y a personne qui osera soutenir un seul instant que la capacité de la femme soit insuffisante pour justifier son intervention dans l'administration locale. A un autre point de vue, a-t-elle des intérêts à défendre ? [...] Voyez dans quelle mesure les femmes participent à l'industrie, au commerce et aux professions libérales, et vous apprécierez l'importance de la place qu'elles occupent dans la vie économique et intellectuelle de la nation.

M. Nyssens (catholique) :

– Voulez-vous que je vous dise toute ma pensée, messieurs, au sujet de l'amendement en faveur du suffrage universel des femmes ? Je crois que si les honorables membres de l'extrême gauche avaient la conviction que nous sommes, hic et nunc, disposés à le voter, ils seraient fort au regret de l'avoir présenté !

(Rires et exclamations à gauche. Des membres à gauche : Votez-le, alors !)

– Permettez-moi de vous dire que, si la législation établissait le suffrage universel des femmes, vous seriez trois fois plus écrasés que vous ne l'êtes aujourd'hui. *(Nouvelles exclamations à gauche.)* [...] Je ne suis pas, d'une manière générale, adversaire du droit électoral des femmes ; je crois, au contraire, qu'une certaine intervention de la femme dans les choses municipales, et particulièrement dans les domaines de la bienfaisance et de l'enseignement, pourrait être fort utile. [...] J'ose le dire, dans l'état actuel des choses en Belgique, c'est à une véritable aventure que nous convient les auteurs de l'amendement. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de décider sur l'heure, sans plus ample débat, sans contradiction sérieuse, sans appel à l'opinion publique, que dès demain, le nombre des électeurs sera doublé et qu'il y aura dans notre pays, au point de vue municipal, au point de vue des élections communales, autant d'électeurs femmes que d'électeurs hommes ! [...]. Voilà pourquoi, mes amis et moi, nous voterons contre cette proposition.

[...]

Charles Woeste (catholique) :

– En principe, je ne suis pas sympathique au droit de suffrage des femmes. J'estime que, de même que le gouvernement de la maison appartient, en règle générale et surtout, à la femme, de même le gouvernement de la cité appartient à l'homme. Les mœurs, les traditions, les nécessités de la famille retiennent la femme au foyer domestique et l'écartent du forum. [...] ».

Extraits de : Chambre des Représentants. Annales parlementaires. Séance du 4 avril 1895,
p. 1259–1265.

Cette discussion porte sur un projet de loi visant à étendre le suffrage universel masculin tempéré par le vote plural, introduit en 1893 pour le Parlement, aux élections communales. Le député socialiste Demblon avait déposé un amendement pour que le suffrage soit étendu aux femmes, dans les mêmes conditions que celles fixées pour les hommes. Cet amendement est rejeté par les catholiques et n'est pas adopté.

11 Exemple de mesures du volume du cerveau (en cm^3), 1896

Dans les races	Hommes	Femmes
européennes	1367	1206
océaniques	1319	1219
américaines	1305	1187
asiatiques	1304	1194
africaines	1293	1211
australiennes	1214	1111

Tableau repris par C. Lombroso & G. Ferrero, *La femme criminelle et la prostituée*, Paris, 1896.

12 Paysannes, fin 19e s.

Paysannes au travail, fin 19e s. Photo. Coll. privée.

13 Les âges de l'homme, fin 19e – début 20e s.

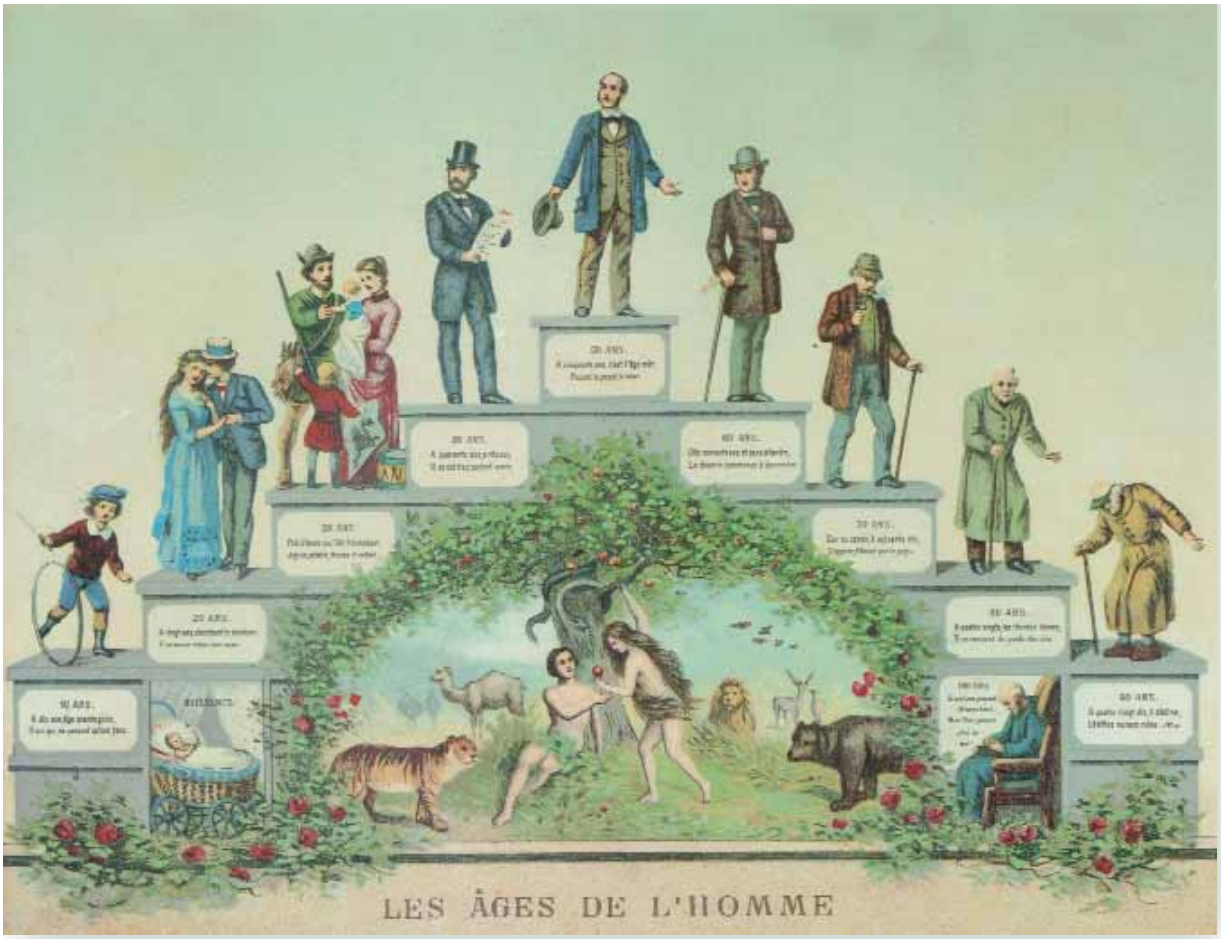

« Les âges de l'homme », tournant du 19e s.-20e s. Lithographie de l'atelier Leiber.
Coll. Musées gaumais, Virton.
Cette lithographie a été diffusée dans plusieurs langues et dans plusieurs pays européens.

14 Les âges de la femme, fin 19e – début 20e s.

« Les âges de la femme », tournant du 19e s. – début 20e s. Lithographie de l'atelier Leiber.
Coll. Musées gaumais, Virton.
Cette lithographie a été diffusée dans plusieurs langues et dans plusieurs pays européens.

15 Préparer à des métiers différents, début 20e s.

Cours d'électricité à l'Université du Travail à Charleroi, début du 20e s.
Photo. Coll. Musée de la Photographie à Charleroi.

Cours de repassage dans une école ménagère, années 1920.
Photo. Coll. School van Toen.

16 Porteuses de canons de verre, début 20e s.

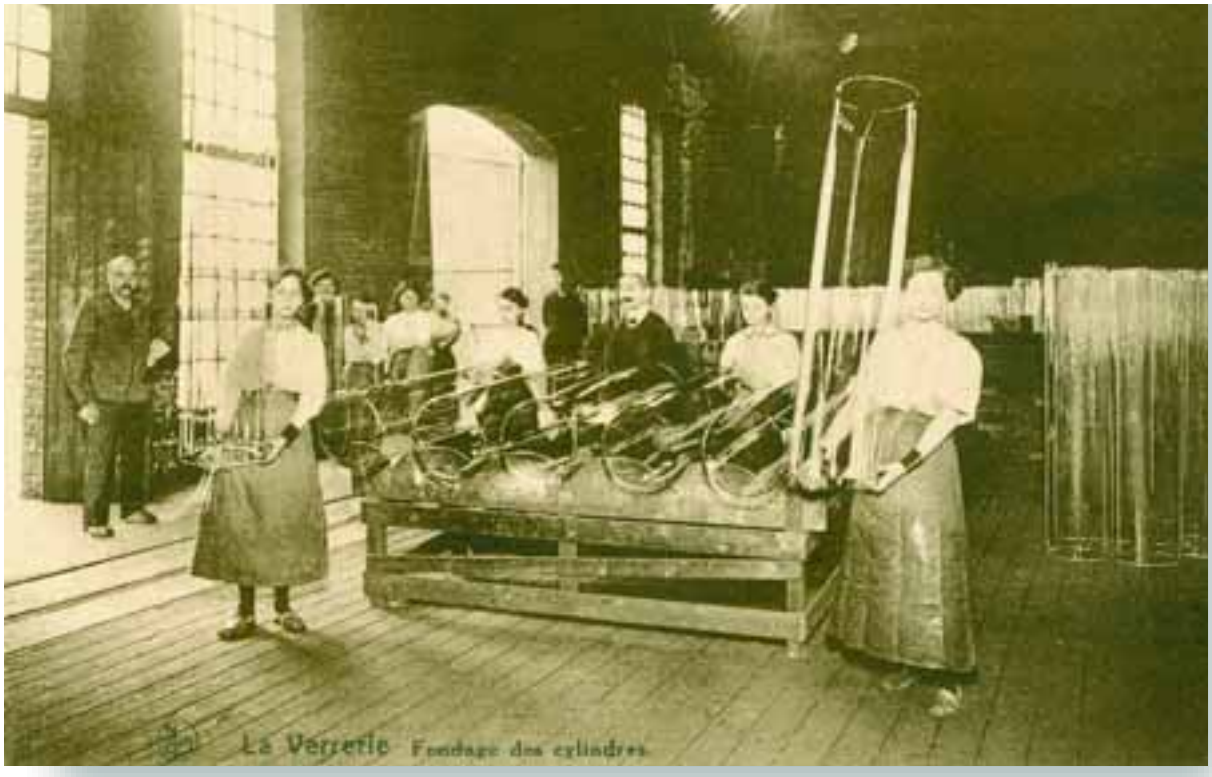

Des ouvrières portent de lourds cylindres de verre (canons), début 20e s. Carte postale. Coll. privée.

17 Carnet de mariage, 1909

Livret de mariage de la Commune d'Ixelles, 1909. Coll. privée.

18 Affiche des suffragettes anglaises, vers 1912

« Ce qu'une femme peut être sans avoir le droit de vote. Ce qu'un homme peut avoir été sans perdre le droit de vote », vers 1912. Coll. The Women's Library – London Metropolitan University, Londres.
Les suffragettes anglaises réclament avec force le droit de vote pour les femmes.

19 Hommes et femmes durant la Première Guerre mondiale

Caricature de 1916. Coll. Archives de la Ville de Bruxelles.

20 La mixité à l'école gardienne, vers 1920

Elèves d'une école maternelle vers 1920. Photographie. Coll. privée.

21 Caricature « L'idéal de certains maris : la femme chez soi », 1931

« L'idéal de certains maris : la femme chez soi ». Caricature de G. Van Raemdonck, *La vie ouvrière*, 1931. Coll. Amsab – Instituut voor Sociale Geschiedenis.

22 Extrait d'un essai de Louise De Craene-Van Duuren, 1932

« Si on donne aux filles un enseignement différent de celui des garçons, ce sera toujours, quoi qu'on en dise et qu'on fasse, un enseignement réduit, donc inférieur. On éliminera certaines connaissances comme inutiles pour les filles ou ne leur convenant pas. On rétrécira les programmes, dans l'esprit plus encore que dans la lettre, privant ainsi les femmes du droit qu'elles ont, en tant que membres d'une collectivité à principes démocratiques et égalitaires, de participer librement à l'ensemble des connaissances humaines.

Par une instruction moins approfondie, moins solide, moins générale, moins désintéressée, on les handicapera au point de vue individuel, économique et social. Elles seront rejetées sur le plan inférieur où elles ont vécu pendant des siècles et dont maintenant seulement elles commençaient à s'évader.

Il n'y a pas de sciences ou d'arts masculins ou féminins : il y a des arts et des sciences, patrimoine de tous. Garçons et filles sont doués des mêmes facultés. Si on peut constater, dans l'un ou l'autre sexe, certaines aptitudes plus marquées pour telle ou telle forme d'activité intellectuelle, il convient de reconnaître toute l'importance que présente, dans l'éducation, le facteur individuel. C'est l'individu qu'il faut préparer à la vie, non un sexe en général. On le fait pour les garçons, il convient d'appliquer le même principe aux filles.

Aucun domaine de connaissance ne s'est montré inaccessible au cerveau masculin ou féminin. Aucune qualité physique, intellectuelle ou morale ne se manifeste comme bonne pour un sexe et mauvaise pour l'autre. Ce qui est un défaut chez la fille est un défaut aussi chez le garçon et réciproquement.

Rien ne justifie, par conséquent, une différenciation dans leur instruction et leur éducation, rien, si ce n'est une conception traditionnelle de ce qu'il convient que l'homme et la femme soient ou semblent être. Tous deux doivent pouvoir puiser librement et largement dans le trésor des connaissances humaines ; tous deux doivent pouvoir, librement et largement, cultiver en eux tout ce qui est bon et beau. »

Louise De Craene-Van Duuren, 1932.

Extrait de la brochure: L.-H. De Craene-Van Duuren, *A propos des nouvelles tendances concernant l'enseignement ménager des jeunes filles*, Bruxelles, Ligue de l'Enseignement, mars-avril 1932, p. 9–10.

Brevetée des Cours d'éducation d'Isabelle Gatti de Gamond, Louise Van Duuren (1875–1938) obtient un doctorat en philosophie à l'ULB en 1900. Militante féministe, elle combat avec force les tentatives pour imposer des cours ménagers obligatoires pour toutes les filles en 1930–1932.

23 Limiter le travail des femmes, 1931–1934

25.5.1931	Les chômeuses dont le conjoint travaille perdent leur droit aux indemnités de chômage.
31.5.1933	Le salaire des femmes fonctionnaires, dont le mari est fonctionnaire ou instituteur, est diminué de 25%.
31.5.1933	Les femmes mariées, y compris celles qui ont charge de famille, perdent leur droit aux indemnités de chômage.
13.2.1934	Le sénateur Rutten dépose une proposition de loi visant à limiter le travail des femmes mariées dans les usines, les ateliers, les chantiers et les bureaux. Elle ne sera jamais adoptée.
12.4.1934	L'embauche des femmes est suspendue dans les services publics... à l'exception du personnel de nettoyage.
8.12.1934	Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale est autorisé à fixer un pourcentage maximum de travailleuses (mariées et non mariées) pour chaque branche de l'industrie. L'objectif est de remplacer les travailleuses « excédentaires » par des hommes chômeurs. La même mesure est prise à l'encontre des travailleurs étrangers.
23.1.1935	Le salaire des institutrices est diminué.
28.1.1935	Le salaire des femmes fonctionnaires est diminué.
5.2.1935	Le cumul des époux est interdit dans la fonction publique. Cette mesure touche surtout les femmes fonctionnaires, leur salaire étant moins élevé que celui de leur mari.

Liste d'arrêtés-lois pris par le Gouvernement en vertu des pouvoirs spéciaux pendant les années de crise économique.
Source : *Moniteur belge.*

24 Caricature « Civilisation 1934 »

« Civilisation 1934 », *La Ligue des femmes : revue des Ligues ouvrières féminines chrétiennes*, janvier 1935. Coll. privée.

25 Meeting de protestation des femmes belges, 1934

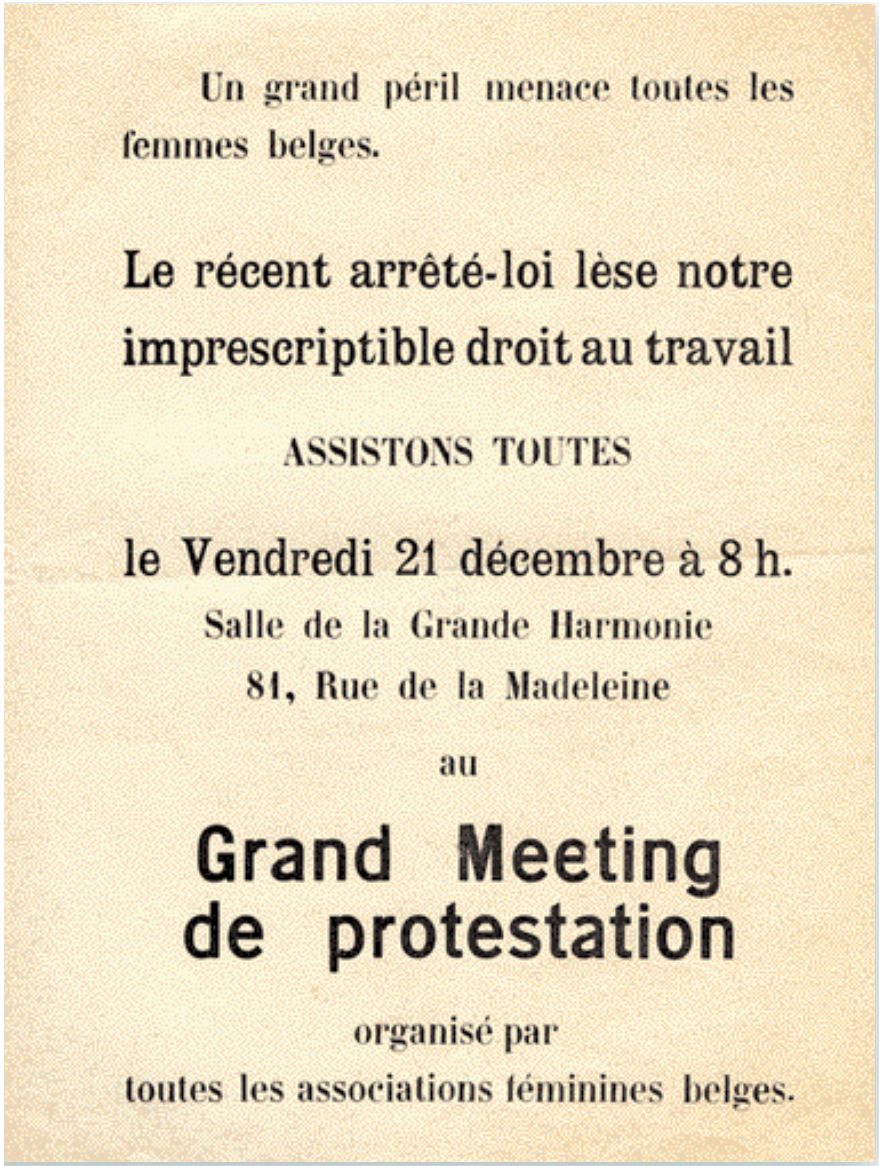

Un grand péril menace toutes les femmes belges.

Le récent arrêté-loi lèse notre imprescriptible droit au travail

ASSISTONS TOUTES

le Vendredi 21 décembre à 8 h.

Salle de la Grande Harmonie

81, Rue de la Madeleine

au

Grand Meeting de protestation

organisé par

toutes les associations féminines belges.

Tract appelant à manifester contre la limitation du travail féminin, 1934. Coll. AVG-Carhif.

26 L'infirmière, entre-deux-guerres

Médecin et infirmière, entre-deux-guerres. Photo. Kadoc-KULeuven.

27 Travail de bureau, entre-deux-guerres

Bureau de l'imprimerie populaire de la Hoogpoort à Gand, années 1930. Photo Jules Beheyt. Coll. Amsab – Instituut voor Sociale Geschiedenis.

28 Témoignages sur la mixité en 1939

« En classe, filles et garçons étaient ensemble. Mais quand nous sortions de l'école, nous ne pouvions en principe plus nous parler. Un jour, le préfet est entré en classe et nous a dit que dorénavant, quand nous prenions le tram, les filles devraient prendre la voiture de devant et les garçons celle de derrière. J'ai demandé ce que nous devions faire quand il n'y avait qu'un wagon. Il m'a répondu qu'il fallait attendre le tram suivant ! ».

Témoignage d'un ancien élève de l'Athénée d'Uccle (scolarité 1939–1945), 2008.

« Nous les filles, quand nous rentrions dans l'école, nous ne pouvions pas aller à la cour de récréation. Nous devions monter directement en classe cinq minutes avant les garçons afin que nous ne puissions pas leur parler. Naturellement, nous bavardions ensemble à la fin de chaque cours, pendant que les professeurs changeaient de classe, mais dès que le professeur de la leçon suivante arrivait, nous nous taisions. Les filles devaient sortir de l'école cinq minutes avant la fin des classes, et elles devaient avoir quitté la rue avant la sortie des garçons ».

Témoignage d'une ancienne élève de l'Athénée de Sint-Niklaas (scolarité 1938–1941), 2008.

29 Filières techniques pour les garçons, années 1950

Affiche présentant les filières ouvertes aux garçons. Ecole technique de St-Niklaas, années 1950. Coll. Sint-Jozef Klein Seminarie. Branches : Bois (menuiserie, ébénisterie) ; Métal (travail du métal, outillage, mécanique) ; textile (tricot industriel). Ces études mènent aux diplômes d'ouvrier qualifié, de spécialiste, de technicien et de chef technique d'entreprise.

30 Filières professionnelles pour les filles, 1954

Affiche présentant les filières ouvertes aux filles dans l'enseignement professionnel de la Ville de Gand, années 1950. Coll. School van Toen.

31 La grève à la Fabrique nationale d'Armes (FN) à Herstal, 1966

A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL

Comité d'action

Qui sommes nous!

Des progressistes de tous les milieux politiques et philosophiques, décidés à réaliser l'égalité juridique, économique et sociale de l'homme et de la femme.

Que voulons nous?

Nous poursuivons la lutte déclenchée par les ouvrières de la F.N.-Herstal

Nous poursuivons cette lutte parce que cette grève a fait apparaître aux yeux de tous des injustices qui pèsent encore sur les travailleuses de toutes catégories.

Nous exigeons l'application effective de l'article 119 du Traité de Rome.

Ce traité ratifié par l'Etat belge, condamne, dans la fixation des rémunérations, toute discrimination fondée sur le sexe et a imposé aux Etats signataires l'obligation d'en assurer l'application pour le 1er janvier 1965.

Nous exigeons que les classifications ne soient plus discriminatoires selon le sexe.

En effet, l'application du Traité de Rome est faussée par l'utilisation de règles de classification, établies d'après des critères qui défavorisent systématiquement les femmes. Par exemple, en surévaluant le critère de la force musculaire, on place dans des catégories inférieures à celle des manœuvres masculins des femmes cependant recherchées pour leur minutie et leur habileté technique.

"Le plus bas salaire des hommes doit également être le salaire minimum des femmes". Cette revendication des ouvrières de la F.N.-Herstal, constitue un premier pas vers l'égalité des salaires à tous les niveaux.

Nous exigeons que tout soit mis en œuvre pour permettre la promotion économique et sociale de la femme comme de l'homme.

L'enseignement professionnel organisé pour les filles les oriente vers des métiers qui ne sont plus rentables aujourd'hui (la couture par exemple).

Si l'enseignement technique industriel leur est théoriquement ouvert, la force des préjugés leur en barre l'accès réel. Seul, l'enseignement mixte, à tous les niveaux, pourrait préparer une collaboration effective entre hommes et femmes.

Nous exigeons que les pouvoirs publics prévoient un équipement social qui aide les travailleurs dans leurs tâches familiales.

La multiplication de crèches bien organisées, de jardins d'enfants, de garderies, de maisons de jeunes et de services d'aide familiale donnerait aux travailleurs la sécurité. L'harmonisation des horaires de l'école et du travail, par l'établissement de la journée continue, intensifierait la vie du foyer en permettant aux parents de retrouver plus tôt leurs enfants et d'assumer pleinement leurs tâches éducatives.

La réalisation de ce programme sera possible grâce à la prise de conscience et à la participation active des travailleurs eux-mêmes, et des femmes en particulier. Par leur lutte courageuse, les ouvrières de la F.N. nous ont montré l'exemple.

[illegible]

Nom :

Adresse :

Profession :

[illegible]

Tract de soutien aux grévistes de la Fabrique nationale d'Armes de Herstal, 1966. Coll. RoSa.

32 Affiche sur les jouets filles/garçons, années 1970

« Nous pourrions peut-être… ? Nous voudrions du changement. Alors, faites quelque chose ». Affiche de l'association féministe Man-Vrouw-Maatschappij (Pays-Bas), années 1970. Coll. AVG-Carhif.

33 Première femme pilote de ligne en Belgique, 1977

Photo d'Yvonne Cunha, capitaine de Boeing 737, en 1977.
Yvonne Cunha devient pilote au cours des années 1960. Elle est la première femme pilote de ligne en Belgique et, en 1975, la première femme au monde à piloter un Boeing. Collection privée.

34 Brochure « Dis, papa... », 1994

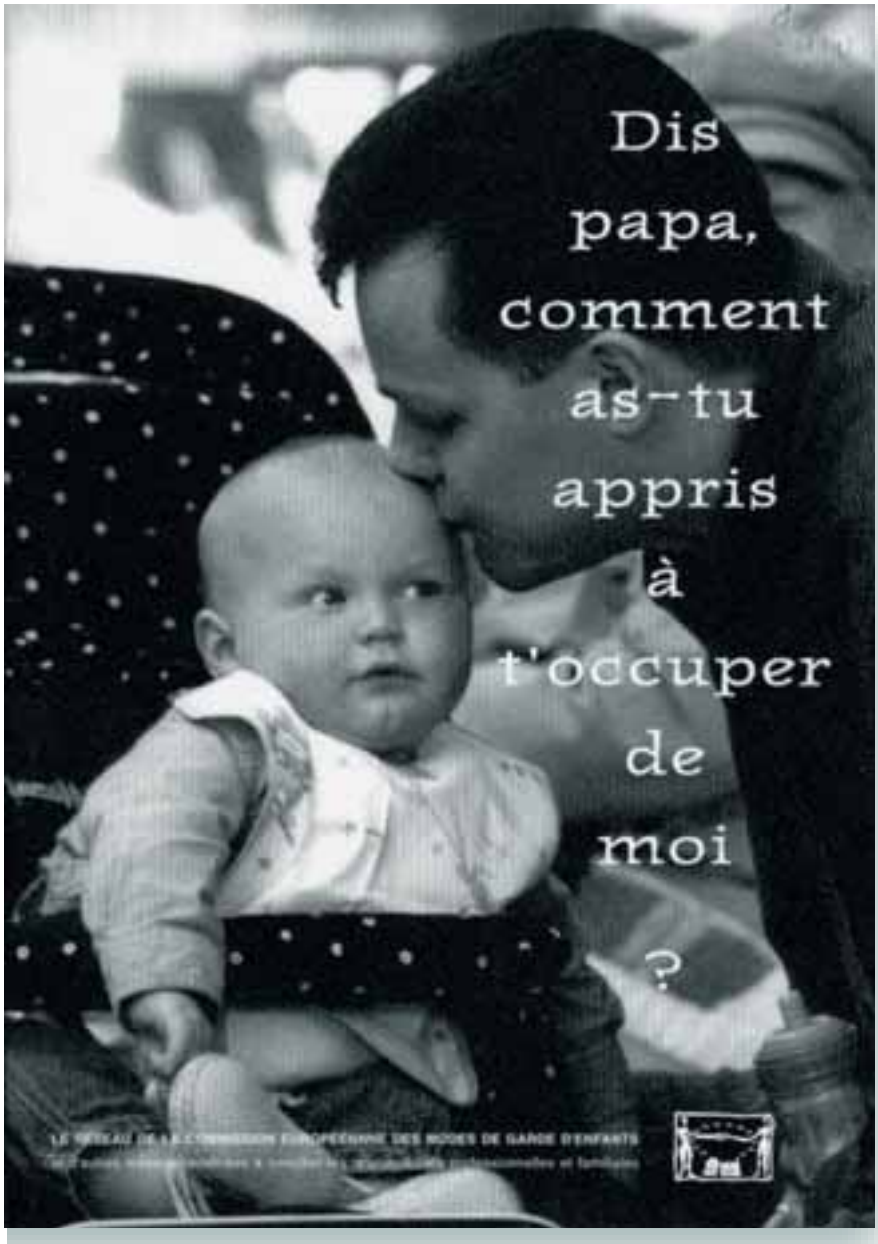

Couverture de la brochure : Patrizia Orsola Ghedini, *Dis papa, comment as-tu appris à t'occuper de moi ? : le rôle des services d'accueil des jeunes enfants dans le soutien à une répartition plus égale des responsabilités familiales entre les pères et les mères*, Réseau de la Commission européenne des Modes de garde d'enfants et d'autres mesures destinées à concilier les responsabilités professionnelles et familiales, 1992. Coll. Centre de Documentation Amazone.

35 Proportion de femmes avocates, 2006

Avocats et conseillers juridiques en Belgique, 2006

Nombre total	Hommes	%	Femmes	%
26.095	12.554	48,1%	13.540	51,9

Source : SPF Economie. Direction générale Statistiques, *Enquête sur les forces de travail 2006* (www.statbel.fgov.be).

36 Evolution du taux d'activité féminine, 1846–2005

Evaluation du taux d'activité des femmes de 15 à 60 ans (1846–1960) et de 15 à 65 ans (1965–2005), Belgique

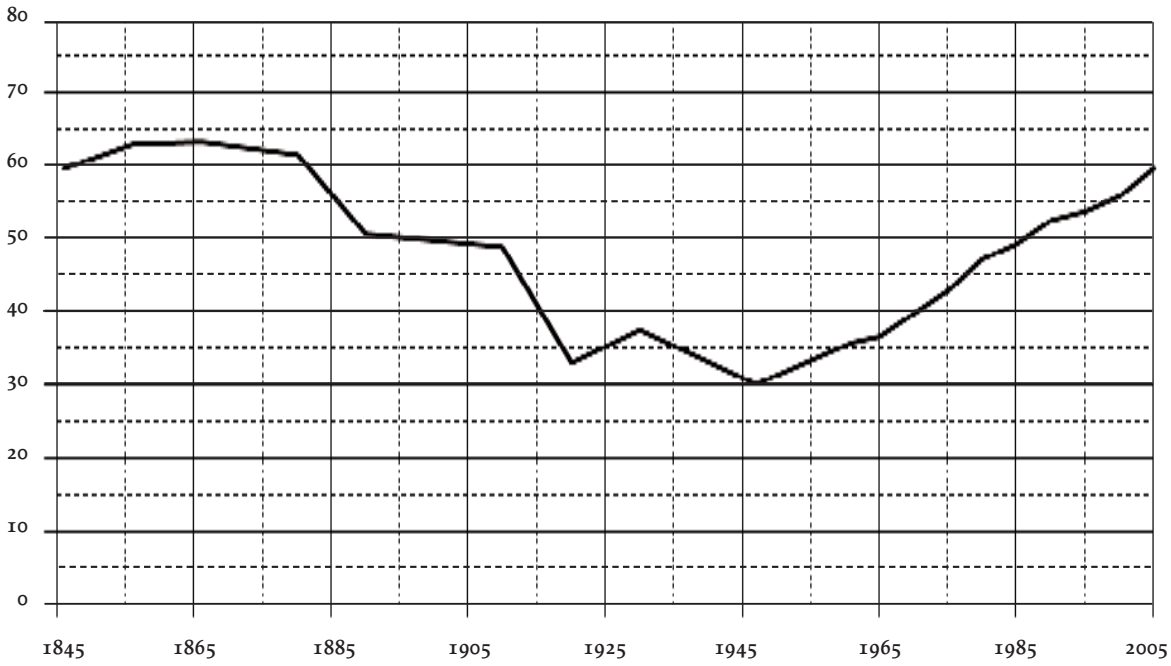

Sources : INS ; Adaptations 1845–1960 : H. Hanquet / Adaptations 1965–2005 : Steunpunt Werk en Sociale Economie.

37 Evolution du pourcentage des écoles primaires mixtes (1845–1971)

Evolution du pourcentage d'écoles primaires mixtes – Belgique 1845–1971

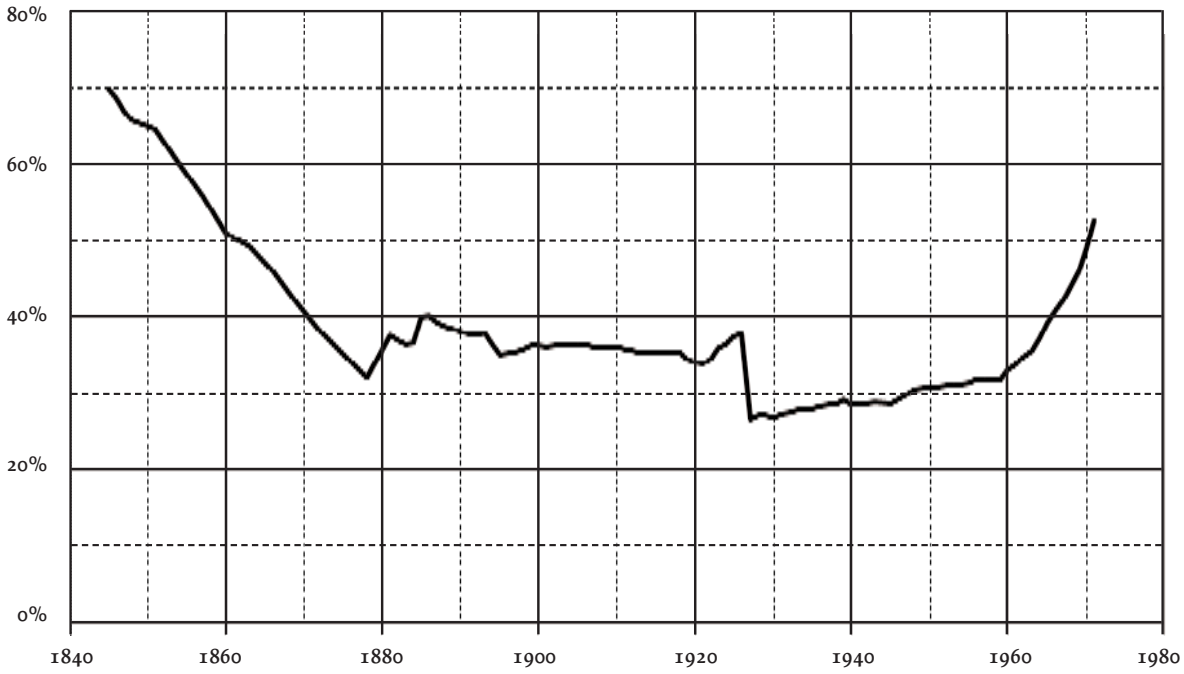

Source : M. Depaepe (1979) / L. Minten, M. Depaepe, M. De Vroede (1996).

38 L'accès à l'enseignement en quelques dates, 19e–20e s.

Pour les garçons		Pour les filles
Des instances locales et religieuses organisent un enseignement primaire et secondaire. Les garçons peuvent suivre des humanités complètes.	1830	Des instances locales et religieuses organisent un enseignement primaire et secondaire qui est limité et le plus souvent superficiel.
Création d'un grand nombre de cours industriels.	1833 (à partir de)	
Ouverture de l'Ecole royale militaire à Bruxelles.	1834	
Les universités de Malines (qui devient plus tard celle de Louvain), Bruxelles, Liège et Gand (ré)ouvrent leurs portes aux garçons.		
	1842	
Première loi sur l'enseignement primaire communal pour les garçons et les filles de 6 à 12 ans : chaque commune doit financer au moins une école primaire.		
Création de deux écoles normales, à Lierre et à Nivelles (formation d'instituteurs).	1842	
La loi prévoit la création de 50 écoles moyennes (premier degré de l'enseignement secondaire) et de 10 athénées de l'Etat.	1850	
	1864	Isabelle Gatti de Gamond fonde un enseignement secondaire proche de celui des garçons.
	1865	Création de la première école professionnelle à Bruxelles (Bischoffsheim).
	1874	Création à Liège de la première école normale de l'Etat (formation des institutrices).

1880–1882

Admission des filles dans les universités de Bruxelles, Liège et Gand.

1881

La loi prévoit la création d'écoles moyennes de l'Etat (degré inférieur de l'enseignement secondaire).

1889

Création de l'enseignement ménager.

1914

Enseignement primaire obligatoire pour les garçons et les filles.

1917

L'administration communale de Schaerbeek crée le premier lycée du réseau officiel pour les filles.

1920

Admission des étudiantes à l'Université de Louvain.

1922

Organisation du 4e degré de l'enseignement primaire obligatoire (12–14 ans).

Trois orientations (agricole, industrielle et commerciale) pour les garçons.

Une seule orientation (ménagère) pour les filles.

1925

L'Etat ouvre les athénées aux filles et transforme des écoles moyennes en lycées.

1933

Structuration de l'enseignement technique et professionnel pour les garçons.

1953

Restructuration de l'enseignement technique et professionnel, aussi pour les filles.

1970

Mixité obligatoire dans l'enseignement officiel.

1978

La loi du 4 août 1978 impose l'égalité d'accès à la formation professionnelle. Tous les types d'enseignement doivent désormais être accessibles aux garçons et aux filles.

1983

Obligation scolaire jusqu'à 18 ans.

39 Les droits politiques en Belgique en quelques dates, 19e–20e s.

Le suffrage (qui est électeur ?)

1831–1893	vote censitaire masculin
1893–1919	suffrage universel masculin à 25 ans tempéré par le vote plural
1919–1948	suffrage universel masculin pur et simple à 21 ans

Les femmes obtiennent le droit de vote aux élections communales en 1920, aux élections législatives et provinciales en 1948.

La condition d'âge finit par être abaissée à 18 ans.

L'éligibilité (qui peut être élu ?)

Chambre des Représentants, province, commune : en 1831, tout homme belge est éligible à partir de 25 ans. La condition d'âge sera ensuite modifiée selon les niveaux de pouvoir. En 2008, elle est de 18 ans (commune, province et entités fédérées) ou de 21 ans (Chambre des Représentants, Parlement européen).

Sénat : en 1831, il faut être un homme âgé de 40 ans et posséder une importante fortune. La condition de fortune disparaît en 1921. En 1993, l'âge d'éligibilité passe à 21 ans.

Les femmes sont éligibles à tous les niveaux à partir de 1920–21.

40 L'égalité hommes/femmes en quelques dates, 20e s.

1900	• La femme mariée peut déposer de l'argent à la Caisse d'épargne et faire des retraits de moins de 100 francs sans autorisation maritale. • Elle peut percevoir son salaire (jusqu'à 3000 francs par an) sans le concours de son mari et en disposer pour les besoins du ménage.
1908	• La loi du 6 avril 1908 autorise la recherche de paternité pour les enfants nés hors mariage, sauf si le père supposé est un homme marié. • Les femmes sont autorisées à être témoin dans des actes d'état civil et tuteur et membre d'un conseil de famille. • Les femmes obtiennent le droit d'élire leurs représentants aux Conseils de Prud'hommes (Tribunaux du travail) et sont éligibles.
1912	• La loi du 15 mai 1912 prévoit la « déchéance paternelle » pour les parents condamnés pour faits de mœurs ou de violence sur leur enfant. Elle abolit le droit de correction paternelle.
1919–21	• Un nombre limité de femmes (veuves de guerre, anciennes prisonnières de guerre, ...) obtiennent le droit de vote aux élections législatives et provinciales. • Les femmes deviennent éligibles à tous les niveaux politiques. • Les femmes obtiennent le droit de vote aux élections communales.
1922	• La femme n'est plus obligée d'adopter la nationalité de son mari. Elle peut garder la sienne si elle en fait la demande. • La femme mariée majeure peut obtenir un passeport sans l'autorisation maritale.
1932	• La femme mariée peut disposer, administrer et jouir des « biens réservés » (indépendamment du régime matrimonial).
1948	• Les femmes obtiennent le droit de vote aux élections législatives et provinciales.
1958	• Abolition du principe de la puissance maritale. Les femmes peuvent travailler sans l'autorisation du mari. Mais différentes dispositions légales discriminatoires envers les femmes subsistent (notamment en matière de gestion des biens matrimoniaux).
1965	• Le père n'est plus considéré automatiquement comme le chef de famille. Les parents exercent ensemble l'autorité parentale mais en cas de désaccord, la décision du père reste prépondérante.

1973	• Suppression de l'interdiction légale de la publicité et de l'information sur les moyens contraceptifs.
1974	• La loi du 10 juillet 1974 sur la puissance parentale donne au père et à la mère des compétences égales en matière d'éducation et de gestion des biens des enfants.
1976	• La réforme des régimes matrimoniaux assure l'égalité effective entre les époux. Les femmes obtiennent l'autorisation d'ouvrir un compte en banque sans autorisation maritale.
1990	• L'avortement est partiellement dépénalisé.
1993	• Les femmes peuvent accéder au Trône de Belgique.
1998	• La loi du 23 novembre 1998 introduit le régime de cohabitation légale.
2002	• Le principe de l'égalité des hommes et des femmes est inscrit dans la Constitution.
2003	• La loi du 30 juillet 2003 ouvre le mariage aux personnes d'un même sexe.
2006	• L'homoparentalité est reconnue et les couples de même sexe peuvent adopter un enfant.

« A la Mairie : la femme doit obéissance et soumission à son mari », *Le Charivari*, 6 février 1854. Bibliothèque royale de Belgique.

Pour en savoir plus

Cette sélection d'ouvrages peut être consultée au Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes ou dans d'autres bibliothèques.

HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE EN OCCIDENT : GRANDES SYNTHÈSES

Histoire des femmes en Occident (série dirigée par Georges Duby et Michelle Perrot). Tome 1 : L'Antiquité / *sous la direction de Pauline Schmitt Pantel.* Plon, 1991. 579 p. ; Tome 2 : Le Moyen Age / *sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber.* Plon, 1991. 567 p. ; Tome 3 : XVI^{e}–XVIII^{e} siècles / *sous la direction de Natalie Zemon Davis et Arlette Farge.* Plon, 1991. 557 p. ; Tome 4 : Le XIX^{e} siècle / *sous la direction de Geneviève Fraisse et Michelle Perrot.* Plon, 1991. 616 p. ; Tome 5 : Le XX^{e} siècle / *sous la direction de Françoise Thébaud.* Plon, 1992. 647 p.

Hommes et masculinités de 1789 à nos jours : contributions à l'histoire du genre et de la sexualité en France / *Régis Revenin (réd.).* Paris : Autrement, 2007. 293 p. (Mémoires/Histoire ; 132).

Genre et événement : du masculin et du féminin en histoire des crises et des conflits / *Marc Bergère et Luc Capdevilla.* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006. 168 p. : ill. (Histoire).

A companion to gender history / *Teresa A. Meade, Merry E. Wiesner-Hanks (eds.).* Oxford : Blackwell Publishing, 2006. 676 p. : ill. (Blackwell companions to history).

The Routledge history of women in Europe since 1700 / *Deborah Simonton (ed.).* London : Routledge, 2006. 397 p. : ill.

Les mots de l'histoire des femmes / *Zancarini-Fournel, Michelle (coord.).* Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2004. 120 p. (Clio hfs).

Le siècle des féminismes / *Éliane Gubin ... [et al.] (dir.).* Paris : L'Atelier, 2004. 463 p.

Le genre face aux mutations : masculin et féminin, du Moyen Age à nos jours / *Luc Capdevila, Sophie Cassagnes, Martine Cocaud, ... [et al.] (dir.).* Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2003. 403 p. (Histoire).

Women in European History / *Gisela Bock.* Oxford : Blackwell Publishers, 2002. 304 p.

Crise de l'identité masculine 1789-1914 / *André Rauch.* Paris : Hachette Littératures, 2000. 297 p. (Pluriel ; 940).

Le XX^{e} siècle des femmes / *Florence Montreynaud.* Paris : Nathan, 1999. 830 p. : ill.

Mon histoire des femmes / *Michelle Perrot.* [S.l.] : Seuil, 2006. 246 p. + cédérom. (France Culture).

HISTOIRE DES FEMMES EN BELGIQUE

Garçon ou fille... un destin pour la vie ? Belgique, 1830–2000 / *Els Flour, Eliane Gubin, Claudine Marissal... [et al.].* Bruxelles : Carhif, 2009.

Choisir l'histoire des femmes / *Eliane Gubin.* Bruxelles : Université de Bruxelles, 2007. 273 p. (Histoire).

Dictionnaire des femmes belges, XIX^{e} et XX^{e} siècles / *Éliane Gubin ... [et al.].* Bruxelles : Racine, 2006. 637 p. : ill.

Des femmes dans l'histoire en Belgique, depuis 1830 / *Suzanne Van Rokeghem, Jeanne Vercheval-Vervoort, Jacqueline Aubenas.* Bruxelles : Luc Pire, 2006. 304 p. : ill. (Voix de l'histoire).

Mères et nourrissons : de la bienfaisance à la protection médico-sociale (1830 – 1945) / *Godelieve Masuy-Stroobant et Perrine C. Humblet (dir.).* Bruxelles : Labor, 2004. 282 p. : ill. (Noria).

Corps de femmes : sexualité et contrôle social / *ss. dir. Marie-Thérèse Coenen.* Bruxelles : De Boeck Université, 2002. 216 p. (Politique et histoire).

Femme et société 379 p. : ill. (Cahiers d'histoire du temps présent ; (1998)4 = mai). Numéro thématique sur l'histoire des femmes en Belgique durant l'entre-deux-guerres.

Femmes et politique en Belgique / *Eliane Gubin, Leen Van Molle (dir.).* Bruxelles : Editions Racine, 1998. 402 p.

Het Belgische politieke discours en de 'eigenheid' van de vrouw aan het einde van de negentiende eeuw / *Smaele, H. de* In: Tijdschrift voor Genderstudies, t. 1, n° 4, 1998, 27–38.

Home, sweet Home : l'image de la femme au foyer en Belgique et au Canada avant 1914 / *Éliane Gubin* In : Revue belge d'histoire contemporaine ; 22(1991)3/4, p. 521–568.

Pas à pas : l'histoire de l'émancipation de la femme en Belgique / *Denise Keymolen et Marie-Thérèse Coenen* . [S.l.] : T. Vandendriessche, 1991. 128 p. : ill.

The era of the housewife? The construction of 'work' and the 'active' population in the Belgian population census (1947, 1961 & 1970) / Van Molle, L. et Vandebroek, H., *RBHC* (2009, à paraître).

Jongens en meisjes samen in de klas. Coëducatie in België tijdens de 19de en de 20ste eeuw / Verbeke, M. Gent, 1984.

Femmes à suivre : une promenade à travers l'histoire de la femme à Bruxelles / *Machteld De Schryver et [al.] ; RoSa. Centre de Documentation et Archives.* Bruxelles : Chris Zwaenepoel, 2002. 160 p. : ill.

À la recherche des dames du temps jadis... au cœur de Bruxelles / *Ghislaine Verlaeckt.* Bruxelles : Changeons les Livres, 1988. 63 p. : ill.

ENSEIGNER L'HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE

Des femmes sans histoire ? : enseignement en Europe / *Hélène Latger et Jean-François Wagniart (coord.).* Paris : Syllepse, 2005. (Comprendre et agir).

Teaching with memories : European women's histories in international and interdisciplinary classrooms / *Andrea Petö, Berteke Waaldijk (eds.).* Galway : National University of Ireland, 2006. 208 p. : ill.

Pas d'histoire sans elles : ressources pour la recherche et l'enseignement de l'histoire des femmes et du genre / *Françoise Thébaud (dir.) ; Association pour le Développement de l'Histoire des Femmes et du Genre ; Centre Régional de Documentation Pédagogique de l'Académie d'Orléans-Tours.* Orléans : Scérén, 2004. 68 p. (Les guides pédagogiques).

Votre histoire à vous les filles / *Florence Vielcanet.* Paris : La Martinière, 2002. 103 p. : ill. (Oxygène).

Les femmes dans l'histoire, de l'ombre à la lumière ? : concours de dissertation : dossier pédagogique à destination des enseignants / *Ministère de la Communauté Française. Direction de l'Egalité des Chances.* Bruxelles : Ministère de la Communauté Française, 2002. pagination multiple + biblio.

Enseigner l'histoire des femmes au 20^{e} siècle : la pratique en salle de classe : pochette pédagogique destinée aux établissements du secondaire / *par Ruth Tudor ; avec des contributions d'Elena Osokina et de Philip Ingram ; Conseil de l'Europe. Conseil de la coopération culturelle.* Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2000. 141 p.

Le destin des femmes et l'école : manuels d'histoire et société / *Denise Guillaume.* Paris : L'Harmattan, 1999. 253 p.

Centres de ressources en Belgique

CENTRE D'ARCHIVES POUR L'HISTOIRE DES FEMMES
RUE DU MÉRIDIEN 10, 1210 BRUXELLES, TÉL. 02 229 38 31, EMAIL : AVG.CARHIF@AMAZONE.BE,
SITE WEB : WWW.AVG-CARHIF.BE

Le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes (Carhif) est spécialisé dans l'histoire des femmes et du mouvement féminin. On peut y consulter une riche collection d'archives, de publications, de revues, de photographies, d'affiches, ... Sa bibliothèque dispose d'une série d'ouvrages de référence sur l'histoire du genre aux différentes périodes de l'histoire. Le Carhif informe sur les recherches en cours et organise des activités pour faire connaître l'histoire des femmes à un large public. Il coordonne le Forum pour la recherche en histoire des femmes, du genre et de la sexualité en Belgique. Le site web du Carhif permet de consulter le catalogue de sa bibliothèque, sa collection d'affiche, des dossiers thématiques, ... Il propose aussi une série de liens vers des centres de ressources, des sites web et des revues électroniques consacrés à l'histoire des femmes à l'étranger.

CENTRE DE DOCUMENTATION AMAZONE
RUE DU MÉRIDIEN 10, 1210 BRUXELLES, TÉL. 02 229 38 30, EMAIL : INFO@AMAZONE.BE, SITE WEB : WWW.AMAZONE.BE

Le Centre de Documentation Amazone informe sur les politiques menées aux niveaux belge, européen et international en matière d'égalité des femmes et des hommes. Il dispose d'une riche collection de rapports et de recommandations officielles sur la position occupée par les hommes et les femmes dans la société d'aujourd'hui.
Le site web d'Amazone permet de consulter plusieurs bases de données : catalogue de sa bibliothèque, coordonnées des associations féminines belges et des institutions officielles belges et internationales pour l'égalité des chances, ... Il présente aussi des dossiers thématiques. L'un deux, 'Genre et prise de décision', offre une série d'informations sur la participation des femmes à la vie politique (mesures légales pour améliorer leur représentation politique, résultats des élections, programme des partis en matière d'égalité hommes/femmes, ...). Il propose aussi, par thème, une série de liens vers d'autres sites web.

BIBLIOTHÈQUE LÉONIE LAFONTAINE DE L'UNIVERSITÉ DES FEMMES
RUE DU MÉRIDIEN 10, 1210 BRUXELLES, TÉL. 02 229 38 34, EMAIL : BIBLIOTHEQUE@UNIVERSITEDESFEMMES.BE
SITE WEB : WWW.UNIVERSITEDESFEMMES.BE

L'Université des Femmes s'efforce d'introduire la dimension de genre dans toutes les formes du savoir. Sa bibliothèque, la Bibliothèque Léonie Lafontaine, propose des outils scientifiques pour la recherche, l'enseignement et l'éducation permanente. Elle dispose de livres, documents, mémoires et thèses, revues, articles de revue et coupures de presse sur les femmes et le féminisme. Son catalogue peut être consulté en ligne.

ROSA, DOCUMENTATIECENTRUM, BIBLIOTHEEK EN ARCHIEF VOOR GELIJKE KANSEN, FEMINISME EN VROUWENSTUDIES
RUE ROYALE, 136, 1000 BRUXELLES, TÉL. 02 209 34 10, EMAIL : INFO@ROSADOC.BE, SITE WEB : WWW.ROSADOC.BE

Cette bibliothèque néerlandophone possède une riche collection de publications et des archives sur les femmes et le féminisme. Son site web permet de consulter son catalogue, sa collection d'affiches mais aussi des dossiers thématiques, une revue de presse belge et internationale concernant les femmes, des manuels pédagogiques pour les professeurs, ...

Ce dossier pédagogique a été réalisé à l'occasion de l'exposition « Garçon ou fille… un destin pour la vie ? Belgique, 1830–2000 »
(musée BELvue, du 3 février au 31 mai 2009) réalisée par le Centre d'Archives pour l'Histoire des Femmes en collaboration avec le musée BELvue.

RÉDACTION Eliane Gubin, Claudine Marissal, Els Flour. **RECHERCHES ICONOGRAPHIQUES** Romy Cocx, Catherine Wallemacq.
COMITÉ PÉDAGOGIQUE Els Conix (KULeuven), Anne Morelli (ULB), Françoise Rongvaux et Evelyne Schoeters (Service pédagogique du musée BELvue).
CONCEPTION GRAPHIQUE Griet Van Haute.

Ce projet a été réalisé grâce au soutien de : la Communauté française de Belgique, le Gouvernement flamand, l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française et la Commission communautaire flamande.
Le Carhif souhaite exprimer toute sa gratitude à tous ceux et celles qui ont mis leurs collections d'archives à sa disposition. Il a essayé de toucher tous les ayants droit des illustrations figurant dans ce dossier. Ceux qui, malgré les recherches, n'ont pu été approchés, sont priés de se faire connaître à l'éditeur. Ce dossier est téléchargeable (aussi en néerlandais) sur le site web du Carhif : www.avg-carhif.be
Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement des auteurs, est illicite. Ne sont autorisées que les copies strictement réservées à l'usage privé.

© AVG-Carhif, Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles.

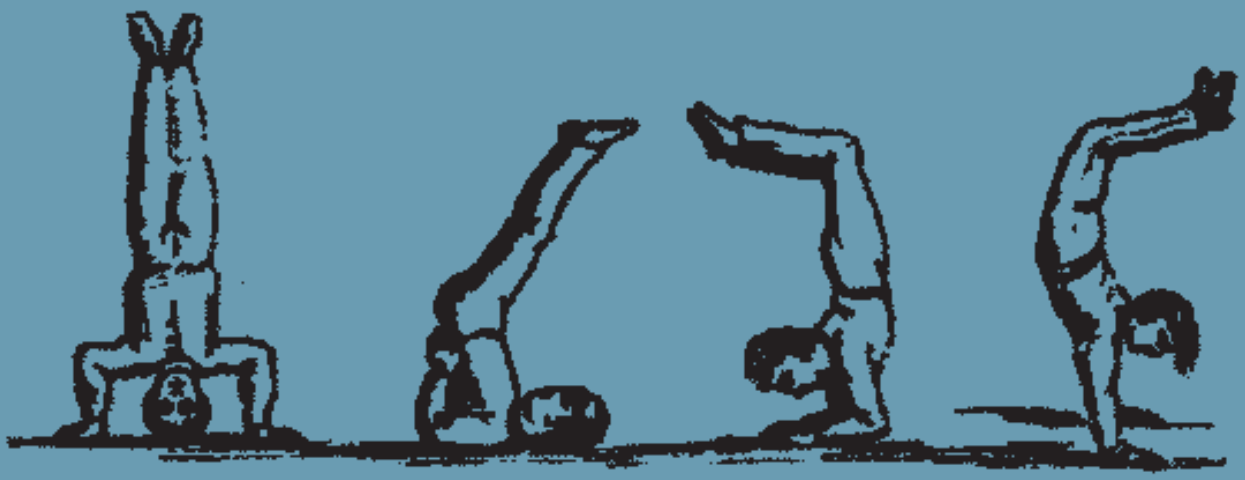

G. Docx, Guides pour l'enseignement de la gymnastique des filles et des garçons, 1878–1879. Bibliothèque royale de Belgique.